

**CENTRE DE TECHNIQUES DE PLANIFICATION ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE  
(CTPEA)**



**L'HYPOTHÈSE DE LA RELANCE DE LA GESTION D'UNE AGGLOMERATION :  
Le cas de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince**

ESSAI PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU PROGRAMME DE MAÎTRISE  
EN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET RÉGIONAL

PAR  
CARLINE JOSEPH

**L'HYPOTHÈSE DE LA RELANCE DE LA GESTION D'UNE AGGLOMÉRATION :**  
**Le cas de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince**

## **REMERCIEMENTS**

Ce travail a pu être réalisé grâce à la collaboration et l'encouragement d'une multitude de personnes.

J'exprime ma reconnaissance aux institutions et agences qui ont rendu possible ma formation. Parmi les toutes premières, je peux citer l'Université d'État d'Haïti (UEH) ; le Centre de Techniques et de Planification et d'Économie Appliquée (CTPEA); l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) qui a contribué financièrement à la mise en place et à la réalisation du programme de maîtrise en développement urbain et régional au CTPEA en Haïti en partenariat avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

Je remercie le Directeur Général du CTPEA monsieur Oswald TRISTANT, la coordonnatrice du Programme madame Sabine MALEBRANCHE et tous les professeurs qui ont dispensé les cours pendant toute la durée du programme et qui ont contribué à ma formation.

Des remerciements particuliers vont à monsieur Lionel F. HENRIQUEZ qui avait accepté de diriger mon travail ; son attitude positive, ses conseils m'ont été d'une grande utilité.

Je tiens à remercier, monsieur Joseph J. JASMIN et monsieur Gardy H. REMY, tous deux, membres de mon groupe de travail au CTPEA pour leur encouragement. Je ne peux pas oublier mes amis et collègues de travail, monsieur Dagobert ELISEE, monsieur Joses JEAN -BAPTISTE, monsieur Jean-Baptiste ANTENORD, madame Jessie E. BENOIT, qui ont joué un rôle important quand je voulais tout abandonner.

Un merci spécial aux personnels du CTPEA, de la Faculté des Sciences Humaines (FASCH), de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), du ministère de la Planification et de la Coopération Externe qui m'ont fourni des documents et m'ont autorisé à faire des recherches.

Je suis reconnaissante, enfin, à ma famille, ma mère, madame veuve Polixène JOSEPH, mon frère Pierre JOSEPH, mes deux sœurs Ruth et Néhémie dont la contribution et le soutien à la réalisation de ce travail n'étaient pas les moindres.

## RESUMÉ

L'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP), l'agglomération urbaine la plus peuplée de la République d'Haïti, devient au cours de ces dernières années une préoccupation, non seulement pour les chercheurs et les gouvernants, mais aussi pour les citoyens haïtiens. L'intérêt porté sur la relance de la gestion de cet espace explique le visage hideux de la macrocéphalie de l'AMP et particulièrement des profonds changements enregistrés. Elle est composée de six villes<sup>1</sup> qui partagent presque les mêmes problèmes et les services en commun et présentent des signes qui obligent d'exprimer des orientations et des visions nouvelles.

En réalité, l'urbanisation anarchique, l'émergence des bidonvilles, le développement rapide du secteur informel, la dégradation de l'environnement ; l'insécurité, l'affluence des migrants vers l'AMP sollicitent des initiatives capables d'inciter la gestion urbaine, le développement urbain participatif et la promotion de la gouvernance locale.

En prenant l'hypothèse d'une issue de la diminution de la concentration humaine de l'AMP, une relance de la gestion de cette aire serait dans la dialectique d'une redistribution des fonctions administrative, politique et économique du pays, dont cette agglomération, absorbe le plus fort pourcentage. Cette relance de la gestion concernerait : d'abord, les pouvoirs et services publics qui n'exercent pas avec assez de fermeté leur rôle; ensuite les institutions responsables de la planification urbaine, ainsi que celles contrôlant les migrations, qui ont perdu leurs facultés de régulation et enfin aux citoyens et organisations qui, eux aussi, peuvent contribuer au développement et aux changements dans leur ville. Face à l'urgente nécessité de freiner le désordre urbain (ruralisation de ces villes, dégradation des conditions de vie et de l'environnement, insécurité et criminalité), le mirage " *Capital : conditions sociales et économiques meilleures* " devrait être pallié par un certain nombre de prémisses qui y seront établies.

Les départements, les petites et moyennes agglomérations haïtiennes devraient favoriser un type de décongestionnement qui profiterait à une répartition harmonieuse de la

---

<sup>1</sup> Dans mon travail, je retiens la définition de l'AMP adoptée par l'IHSI. Selon cette institution l'AMP est composée de six villes: Port-au-Prince, Delmas, Carrefour, Pétion –Ville, Tabarre, Cité - Soleil

population à travers l'espace géographique. Le climat délétère de l'AMP préconise une redéfinition de cette conurbation. En conséquence, la logique de la réorganisation de cet espace conduirait donc au contrôle de sa taille, à la réorientation des flux migratoires internes vers elle, au mode d'occupation du sol et à l'incitation d'un système d'emploi moins informel, le tout en fonction d'une restructuration de cette dite agglomération en particulier et de l'espace urbain haïtien tout entier.

Enfin, la relance de la gestion de l'AMP concernerait : d'abord, les acteurs locaux, ensuite, l'État Central. Ils devraient travailler à la mise en œuvre d'une planification urbaine assortie de stratégies globales qui conduirait à une décentralisation effective, une réduction des disparités communales et à l'intégration des migrants dans les milieux d'accueil. Ainsi, les flux migratoires seront maîtrisés et les acteurs prendront ensemble des initiatives qui stopperaient progressivement l'absorption incontrôlée des zones rurales par une partie des zones urbaines puis de la plus grande agglomération urbaine du pays.

## **AVANT – PROPOS**

Depuis plus d'un quart de siècle, l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) est l'agglomération la plus touchée du pays par certains phénomènes tels : l'explosion démographique, l'urbanisation anarchique. Elle est devenue le lieu le plus attractif des migrants et la plus importante zone du développement du secteur informel de l'économie urbaine. C'est pourquoi, on expérimente actuellement une situation alarmante où s'entremêle une paupérisation accélérée de larges couches de cette population, l'émergence des bidonvilles dans les flancs de montagnes, les ravins et le littoral, la dégradation de l'environnement, la carence de services de base, les problèmes de transports urbains, l'insécurité etc....

Ce constat alarmant et plusieurs signes d'une certaine relance de la gestion de l'AMP apparaissent comme un besoin de prospective et d'actions stratégiques en vue du redressement d'une agglomération qui dévoile depuis un certain temps sa facette préjudiciable.

Nous savons que la population de l'AMP ne cesse d'augmenter avec bien sûr son lourd dossier qui fait d'elle une préoccupation. C'est la plus forte concentration urbaine ; selon l'IHSI, elle absorbe 23% de la population totale du pays et 56% de la population urbaine totale du pays ; elle comptait en 2003 un million neuf cent seize mille cent trente-trois (1 916 133) personnes et six cent trente-sept mille trente-huit (637 038) migrants soit 78,84% du total des migrants internes du pays. Une évidence, c'est que le secteur informel croît rapidement et à un rythme effréné, et l'Aire Métropolitaine reste et demeure le principal centre attractif des activités administratives – politiques et économique du pays et le point de concentration des plus grands centres éducatifs. Bien plus, les responsabilités de l'État en matière de planification urbaine ne prescrivent pas suffisamment des mesures d'urgence prioritaires.

Dans cette optique, nous admettons que l'AMP souffre d'une déréglementation excessive résultant d'une crise de croissance et d'une crise d'essence. Face à la généralisation des effets de cette crise en fonction notamment des problèmes de planification urbaine, des rôles effectifs des pouvoirs et des services publics, nous relaterons certains indicateurs révélateurs des distorsions dans l'espace et dans le temps. Nous prévoyons une analyse spécifique de la migration interne en Haïti en ciblant le département de l'Ouest et l'AMP et nous tiendrons compte des fondements théoriques de l'hypothèse de la gestion de cette dite agglomération. Nous prévoyons également d'exhiber un ensemble de stratégies susceptibles d'inciter la reprise de nouvelles initiatives.

Ce document que vous allez lire fournit la logique du procès d'un nouvel appel à la mise en œuvre de planification stratégique de l'AMP, en prenant l'hypothèse d'une urbanité et d'une relance de la gestion promotrice d'une réorientation des flux migratoires internes.

Carline Joseph

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	III
RESUMÉ .....	IV
AVANT – PROPOS .....	VI
TABLE DES MATIÈRES .....	VIII
LISTE DES FIGURES .....	X
LISTE DES TABLEAUX .....	XI
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	XII
INTRODUCTION .....	15
CHAPITRE I .....	18
1.1    MÉTHODOLOGIE .....	18
1.2    CADRE THÉORIQUE .....	20
1.3    L'UNITÉ D'OBSERVATION .....	23
CHAPITRE II .....	24
L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE : L'AGGLOMERATION DES MIGRANTS .....	24
2.1    HISTORICITÉ ET SURVOL GÉOGRAPHIQUE DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE .....	24
2.1    TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE, TRANSITION URBAINE : REGARDS SUR LES VILLES DE L'AMP .....	29
2.3    CONTEXTE DE LA CONSTRUCTION DES QUARTIERS PRÉCAIRES DANS L'AMP .....	35
CHAPITRE III .....	37
LE PHENOMENE MIGRATOIRE HAITIEN : DEPARTEMENT DE L'OUEST, AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE, PROBLÈMES MAJEURS .....	37
3.1    LES CATÉGORIES DE MIGRATIONS .....	37
3.2    LES ENTRANTS ET LES SORTANTS SELON LA NATURE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES .....	38
3.2    LE DÉPARTEMENT DE L'OUEST LE PRINCIPAL BÉNÉFICIAIRE DES MIGRATIONS .....	43
3.2    LES ENJEUX MIGRATOIRES POUR LE FUTUR .....	46
3.3    LES SCÉNARIOS DU FUTUR .....	48
CHAPITRE IV .....	50
L'HYPOTHÈSE DE LA GESTION DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE A-T – ELLE DES FONDEMENTS THÉORIQUES ? .....	50
4.1    LA GESTION PRÉVISIBLE .....	50
4.2    LA GESTION SPATIALISÉE .....	51
4.3.2    LES FLUX MIGRATOIRES VERS L'AMP .....	57
4.3.2.1    LES MIGRATIONS VERS L'AMP ENTRE 1998 ET 2003 .....	57
4.3.2.2    LES MIGRATIONS VERS L'AMP EN 2003 .....	58
4.3.3    L'URBANISATION ANARCHIQUE .....	59
4.3.4    LES INÉGALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES COMMUNES COMPOSANT L'AMP .....	61
CHAPITRE V .....	63
STRATÉGIES D'ENSEMBLE INCITANT LA GESTION DE L'AMP .....	63

<b>5.1</b>	<b>PLANIFICATION URBAINE ASSORTIE DE STRATÉGIES GLOBALES.....</b>	<b>63</b>
<b>5.2</b>	<b>UNE DÉCENTRALISATION EFFECTIVE .....</b>	<b>64</b>
<b>5.3</b>	<b>DES PISTES D'ACTIONS SUSCEPTIBLES DE SOLUTIONNER LES PROBLÈMES DE COORDINATION.....</b>	<b>73</b>
<b>5.3.1</b>	<b>CRÉATION DE COMMISSION POUR CONSOLIDER LA PLANIFICATION URBAINE STRATÉGIQUE .....</b>	<b>73</b>
<b>5.3.2</b>	<b>RÉORIENTATION DES FLUX INTERDÉPARTEMENTAUX HORS DE L'AMP AVEC L'APPUI DES INSTITUTIONS DE CONTRÔLE DES MIGRATIONS .....</b>	<b>74</b>
<b>5.3.3</b>	<b>ENTREtenir UNE GESTION APPROPRIÉE PAR DE NOUVELLES INITIATIVES .....</b>	<b>75</b>
<b>5.3.3.1</b>	<b>INTÉGRATION DES MIGRANTS ET AMÉNAGEMENT RATIONNEL DES ESPACES.....</b>	<b>75</b>
<b>5.3.3.2</b>	<b>STIMULER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DES COLLECTIVITÉS DANS LA GESTION DE LEUR TERRITOIRE.....</b>	<b>77</b>
<b>5.3.3.2.1</b>	<b>LA PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION PAR L'ÉTAT.....</b>	<b>78</b>
<b>5.3.3.2.2</b>	<b>LA DEMANDE D'AUTONOMIE.....</b>	<b>79</b>
<b>5.3.3.3</b>	<b>RÉDUCTION DES DISPARITÉS DES COMMUNES .....</b>	<b>80</b>
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>82</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>85</b>

## **LISTE DES FIGURES**

Figure	Page
1.2 Carte de Port-au-Prince.....	25
2.2 Carte de Delmas.....	26
3.2 Carte de Pétion –ville.....	26
5.2 Carte de Carrefour.....	27
5.2 Effectifs de la population des villes composant l'AMP .....	28
6.2 Répartition de la population de L'AMP en 2003 ( en %).....	32
1.2 Migrants internes par catégories de migrations en 2003 (en %).....	37
2.2 Migration interdépartementale : entrants et sortants en 2003.....	39
3.2 Migration rurale urbaine : entrants et sortants en 2003.....	40
4.2 Migration urbaine rurale : entrants et sortants en 2003.....	41
5.3 Migration inter urbaine : entrants et sortants en 2003.....	42
6.3 Migration inter-rurale : entrants et sortants en 2003.....	42
7.3 Balance migratoire : ensemble des migrations en 2003.....	43
8.3 Balance migratoire : Migration rurale urbaine en 2003.....	44
9.3 Balance migratoire : Migration urbano-rurale en 2003.....	44
10.3 Balance migratoire : Migration inter urbaine en 2003.....	45
11.3 Balance migratoire : Migration inter rurale en 2003.....	46
12.3 Illustration des flux migratoire vers le département où se trouve l'AMP .....	48
1.4 La ville de Port-au -Prince en 1800.....	52
2.4 Carrefour en 2006.....	52
3.4 Boulevard Harry Truman en 1980.....	53
4.4 Boulevard Harry Truman et Cité l'Eternel en 2002.....	53
5.4 Thor dans Carrefour en 1982.....	54
6.4 Thor dans Carrefour en 2002.....	54
7.4 Pétion ville et Sainte Thérèse en 1980.....	55
8.4 Entrant et sortant de l'AMP en 2003.....	59

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau	Page
1.2 Répartition de la population des villes de l'AMP au cours des recensements de 1950, 1971, 1982 et 2003 ( en %).....	31
2.2 Évolution des taux d'accroissements annuels des villes composant l'AMP de 1950 à 2003 en (%).....	33
2.3 Répartition de la population de l'AMP au cours des recensements de 1950,1971, 1982 et 2003 (en %).....	34
3.1 Pourcentage d'hommes et de femmes dans chaque catégories de migrations en 2003.....	38
4.1 Superficie et densité du département de l'ouest et de l'AMP en 2009.....	56
3.2 Répartition des entrants et des sortants de l'AMP par département entre 1998 et 2003 et en 2003.....	57

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

AD	: Assemblée départementale
AGD	: Administration Générale des Douanes
AID/USAID	: Agency for International Development
AM	: Assemblée municipale
AMP	: Aire Métropolitaine de Port-au-Prince
ASEC	: Assemblée de section communale
CASEC	: Conseil d'Administration de la section communale
CD	: Conseil départemental
CFGDCT	: Contribution au fonds de gestion et de développement des Collectivités Territoriales
CFPB	: Contribution foncière des propriétés bâties
CID	: Conseil interdépartemental
CM	: Conseil Municipal
CT	: Collectivités Territoriales
CTPEA	: Centre de Techniques de Planification et d'Économie Appliquée
DGE	: Dotation globale d'équipement
DGF	: Dotation globale de fonctionnement
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGI	: Direction Générale des Impôts
DSNCRP	: Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
EBCM	: Enquête Budget Consommation des Ménages
FCI	: Fonds de compensation interterritorial
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GDES	:Gourdes
IHSI	: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INED	: Institut National d'Études Démographiques
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances

MPCPE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPTC	: Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OAVCT	: Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers
OIM	: Organisation International de la Migration
ONG	: Organisation non- gouvernementale
ONM	: Office National de la Migration
PEA	: Population Économiquement Active
PNH	: Police Nationale d'Haïti
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
RGPL	: Recensement Général de la Population et du Logement.
SEP	: Secrétairerie d'État à la Population
T.C	: Transport en commun



## INTRODUCTION

Depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt, la gestion de l’Aire Métropolitaine de Port-au-Prince devient une préoccupation pour plus d’un. A cet effet, l’histoire de la transformation de cette agglomération est liée à l’afflux des migrants des autres entités géographiques du pays vers la Capitale. Or, le mode de vie urbaine dont la mobilité est un des déterminants majeurs, met en réseaux des espaces, des activités, des personnes. C’est pourquoi les transformations des villes vont de paire avec les actions engagées par les collectivités locales, l’État central, le comportement des citoyens appelés à contribuer et à faire appliquer les dossiers de la planification urbaine. L’urbanisation qui n’est autre qu’une forme de régulation d’une société nouvelle puise la matière de ces instruments dans les documents de réorientation du futur urbain.

Une compréhension parfaite des transformations d’une agglomération, telle que l’Aire métropolitaine de Port-au-Prince, repose sur son histoire, l’intérêt porté sur les fonctions de gestion du bien commun visant à faire respecter les règles établies et à déterminer le visage de cette aire.

Herbert. H. Smith relate que « *le recours collectif à l’aménagement planifié est le seul moyen de vaincre cette fâcheuse tendance de parvenir à l’excellence, de corriger les erreurs du passé, de nous détourner des erreurs actuelles et d’éviter autant qu’il est possible les erreurs futures. Selon lui on peut très simplement comparer la formation, la croissance et le développement d’un village ou d’une ville à la reconstitution d’un puzzle* »<sup>2</sup>

Or, les transformations dans une ville ou une agglomération sont fonction de la façon dont l’espace est régi par les différentes entités étatiques et l’engouement de divers acteurs de la société : résidents, groupes organisés, propriétaires fonciers et locataires de l’espace. Aujourd’hui, l’Aire Métropolitaine de Port –au-Prince est un espace

---

<sup>2</sup> Smith H. Herbert. 1993. *Urbanisme, le guide du citoyen*. South Michigan, Edition nouveaux horizons, page 6.

complexe, en profondes mutations. Les études sur les migrations internes en Haïti montrent qu'elle est la zone la plus attractive des migrants internes du pays. Face à la pression de la croissance démographique, l'accélération de l'urbanisation anarchique, et la multiplication des activités économiques de type informel, les besoins en équipements et en services publics ne sont pas satisfaits. L'absence d'un État fort en Haïti depuis plusieurs années, l'égoïsme, l'affairisme et l'individualisme quasi permanent des différents acteurs se traduit par des perturbations profondes dans les domaines économique, social et politique. Ces perturbations s'imposent fortement à la lecture du dysfonctionnement en matière de gestion urbaine ; ce qui justifie la mauvaise utilisation de l'espace basée sur les contraintes à l'adaptation des plans d'urbanisme et schémas directeurs de développement élaborés.

Cette précarité de la gestion urbaine est donc un subséquent à cette macrocéphalie de l'AMP qui vient en tête de cette poussée de désordre, avec un climat délétère relevant surtout de la négligence ou du laisser-faire de tous les acteurs.

De ce fait, cette agglomération présente une image dégradée. Elle subit une pression urbaine considérable. Elle concentre près d'un quart de la population totale du pays, plus de la moitié de la population urbaine totale du pays et la plus forte proportion des migrants internes. Elle est le plus important pôle d'attraction des activités administrative, économique, politique et éducative. Elle fait l'objet d'explosion démographique, d'urbanisation anarchique qui découle de la forte densité de la population, la multiplication des bidonvilles puis également la délinquance juvénile, l'insalubrité, l'insécurité et la criminalité etc...

Dans ce sens, l'AMP est l'agglomération qui nous intéresse. Ainsi, pour ce cas qui nous préoccupe une série de questions se profile : la relance de la gestion urbaine est-elle possible dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince ?

A quel processus obéit le jeu des acteurs urbains ? A quels prescrits les obstacles à l'application des documents de la planification urbaine s'arrêteraient-ils. ? A quelles mesures d'urgence prioritaire le climat délétère de l'AMP se répondrait-il ?

Les réponses à ces questionnements constituent l'objet de notre travail qui se ramasse autour d'un corps d'idées, de vues, de concepts qui seront exposés au premier chapitre. De même, on a jugé que des villes de l'AMP peuvent être comprises par leur historicité et que leur évolution s'exprime par la transition démographique et urbaine. Le contexte de la construction des quartiers précaires peut illustrer une agglomération de migrants (Chapitre 2). L'étude des migrations internes en 2003 permet d'observer le pouvoir attractif du département de l'ouest où se trouve l'AMP et les enjeux migratoires à venir permettent d'agrémenter les scenarios futurs (Chapitre 3). Les fondements théoriques de l'hypothèse de la gestion de l'AMP sont fondamentalement compris par référence aux flux migratoires vers l'AMP, les volumes d'entrants et de sortants sont exposés, les corollaires tels que l'urbanisation anarchique, les inégalités de développement dans les différentes communes de cette agglomération permettent d'implémenter la gestion prévisible et la gestion spatialisée (Chapitre 4). Les stratégies d'ensemble proposées, en vue de l'incitation de la gestion de l'AMP, montreront enfin la nécessité d'une planification urbaine stratégique et d'une décentralisation effective qui influenceront des pistes de solutions (Chapitre 5).

Notre travail vise à exposer la complexité d'un espace en profonde mutation en analysant les flux migratoires vers le département de l'Ouest et l'AMP. Comment la relance de la gestion de l'AMP est indispensable dans un pays où la planification urbaine n'atteint pas ses objectifs. Or, l'hypothèse de la relance de la gestion a des fondements théoriques et plusieurs stratégies d'ensemble peuvent inciter la gestion de l'AMP. C'est pourquoi on admet que la déréglementation excessive qui sévit dans cette agglomération nous interpelle tous. Les différents acteurs, autorités locales et centrales, les citoyens, les organisations de base, la société civile, les agences et organisations internationales sont appelés à conjuguer leurs efforts en vue de l'application et de la mise en œuvre des mesures prioritaires impliquant le jeu de tous avec une cohérence des actions.

# **CHAPITRE I**

## **1.1 MÉTHODOLOGIE**

En approchant, la relance de la gestion de l’Aire Métropolitaine de Port-au-Prince comme une solution de la planification urbaine stratégique qui s’efforce de créer des villes durables, il faut comprendre le besoin d’intégration, de collaboration et de renforcement des moyens d’actions pour assurer la durabilité urbaine face aux défis immenses et lourds de conséquences. En effet, la concentration de la population, l’intensité des activités économiques de type informel assurent toutes les conditions nécessaires à la dégradation de la qualité de vie et de l’environnement. Toutes les villes possèdent des quartiers précaires où vivent des personnes pauvres, sans emplois et qui développent des stratégies de survie. Les obstacles aux documentations de réorientation du futur urbain organisés par le manque de volonté de prestation de service et l’incapacité des autorités centrales et locales de responsabiliser la population, la société civile et le secteur privé sont autant de facteurs qui font l’objet de préoccupation et de défis.

Nous essayerons donc, à partir de la documentation disponible, d’appréhender la problématique migratoire de l’AMP. Cette appréhension nous permettra de noter l’intensification des mouvements de populations et les caractéristiques de cette agglomération, l’accroissement démographique urbain constatée qui est le résultat des flux migratoires importants, du reclassement de zone rurale en zone urbaine et également de zone urbaine envahie en zone à tendance rurale. L’analyse des données démographiques, et autres documentations, quoique pauvre, nous permettra d’asseoir nos réflexions. Les recherches effectuées par des auteurs haïtiens et étrangers comme celles des ministères et institutions étatiques seront utiles à la compréhension de la

situation. A ceux-ci s'ajoutent les travaux, rapports, projets spécifiques des ONGs nationales et internationales, des agences etc...

Cependant, notre travail tente de répondre à une question : Comment maîtriser les mouvements migratoires vers l'AMP afin de réduire les inconvénients et en même temps d'optimiser les bénéfices de la planification urbaine ?

En ce sens, notre hypothèse s'énonce comme suit : « *La gestion des migrations, difficile travail d'arbitrage, est fonction des manœuvres limitées des institutions responsables de réguler les mouvements migratoires internes et également de l'action conjuguée des acteurs urbains impliqués dans le jeu du développement et de la transformation de l'agglomération, mais en mettant en œuvre des mesures incitatives en vue de pallier les contraintes à la planification urbaine en Haïti particulièrement le visage de l'AMP* ».

Se basant sur les paramètres définis par cette question et notre hypothèse nous allons essayer de comprendre l'AMP à partir d'une analyse des migrations en Haïti notamment le département de l'Ouest, le contexte dans lequel sont effectués l'urbanisation et les scénarios futurs. A cet effet, nous allons utiliser les données du Recensement de la population et de l'habitat (RGPH) 2003 particulièrement celles des migrations et la question sur le lieu de naissance sera privilégiée.

Ainsi, pour bien comprendre et tenter d'exhiber une prospective en vue d'une éventuelle réorientation des flux migratoires de l'AMP nous nous sommes intéressée à :

- 1) Faire un état des lieux de l'agglomération et particulièrement de la question démographique et spatiale de l'AMP ;
- 2) Inventorier les impacts de ces flux d'entrée dans l'AMP et sur l'espace national, en vue de la mise en œuvre de la planification stratégique urbaine ;

- 3) Proposer des stratégies globales qui pourraient conduire à une relance de la gestion urbaine en vue d'un résultat favorable au processus social et qui implique tous les acteurs.

Subséquemment, nous essayerons de montrer les conséquences de l'urbanisation anarchique, des contraintes de la décentralisation et les inégalités de développement dans les communes.

Conformément à nos objectifs, nous tenterons d'expliquer la difficile gestion des migrations internes en Haïti. Nous faisons tout d'abord une analyse descriptive qui nous permet de photographier le terrain. Nous nous appuyons particulièrement sur les mouvements migratoires et la nécessité de mettre en œuvre des mesures prioritaires en vue d'une relance de la gestion des six villes regroupant l'AMP. Nous nous sommes aussi reposés sur des recoupements d'informations issues de sources diverses qui ne sont autres que les travaux de recherches relatifs à la problématique migratoire de l'AMP, ouvrages, études, mémoires et rapport. Pour approfondir l'analyse nous avons analysé les données de la migration interne en Haïti, notamment celles concernant le département de l'Ouest et l'AMP à partir des données du recensement de 2003. Ce paquet de dossiers est compilé et étudié pour tenter de poser une hypothèse de la relance de la gestion de l'AMP.

## 1.2 CADRE THÉORIQUE

Cette rubrique relate les points d'appui théoriques, les réflexions et résultats de recherches considérés comme des classiques dans le domaine de la migration interne et l'urbanisation.

Notre perspective est de suivre l'extension de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) pour étudier la transformation de l'espace qui répond à la logique des

déplacements de population. Pour ce faire, on part des disparités entre les différents départements du pays et de l'attitude de la population par rapport aux possibilités offertes au lieu de naissance.

En fait, il existe diverses opinions relatives aux mouvements de populations et à l'urbanisation. Pour expliquer la nécessité de gérer cette agglomération de taille telle que L'AMP, à notre avis, quatre théories peuvent expliquer les mutations. Il s'agit de :

- **La théorie ” répulsion attraction (Push- pull theory) ”** qui, selon Boroswski et al (1994), prend comme point d'ancrage l'inégalité générale et les différences dans les opportunités de migrer qui peuvent se présenter à chaque individu. Elle est centrée sur le fait que les gens migrent en réponse à une combinaison de facteurs d'attraction et de répulsion sur le plan économique, social et politique.
- Une deuxième théorie peut être aussi évoquée, celle des **lieux centraux** de Losch et Christaller. Elle établit une distribution hiérarchique des activités dans l'espace urbain. Selon, cette théorie, il y a une donne spatiale, économique, baptisée centre – ville. C'est le cœur commercial de la ville, l'équivalent du lieu central par excellence, avec la gamme complète des fonctions. Le centre- ville est le centre d'une région; c'est le point central de la conurbation de plusieurs villes et communes. L'AMP est une véritable place centrale des transactions d'où partent les flux de produits vers les autres entités géographiques du pays. C'est aussi une place centrale des bourgs – jardins qui forment les unités de production agricole de la région.
- Une troisième théorie, celle de **l'ordre spatial de centralisation** explique la subordination des régions à la capitale qui fait partie de L'AMP. Cette dernière se réserve les fonctions nationales et internationales ; elle concentre une forte proportion des activités administratives, économiques et éducatives du pays. Elle s'inscrit comme un point de confluence qui grossit les flux vers la capitale.

- Enfin, la théorie de l'urbanisation dépendante. Elle a été développée par certains spécialistes en sciences sociales de l'Amérique Latine. Ces derniers concentraient leurs discussions sur le Développement et le Sous – développement. Pour eux, le développement économique exerçait des effets particuliers sur le développement urbain. Dès lors on parlait "d'urbanisation dépendante " processus étroitement lié au rapport entre pays périphériques et pays centraux. (Castells et Velez, 1971). De même, ils pensent que l'État doit jouer un rôle déterminant dans l'industrialisation par conséquent dans l'urbanisation.

Selon notre étude et pour mieux étudier les déplacements trois modèles ont été sélectionnés.

**En premier lieu**, nous supposons que le **modèle de Todaro** (un exemple de modèle de l'exode rural en Afrique) peut servir à justifier le déplacement des ruraux vers les villes.

En second lieu, le **modèle de Reilly** est aussi de mise quand on regarde, l'attraction exercée par L'AMP du département de l'Ouest sur les autres Départements. Elle peut montrer l'attraction par le centre de niveau supérieur qui exerce sur lui la plus forte attraction.

Enfin, nous pensons que **les modèles de Stouffer (la variable fondamentale n'est pas la distance)**. Pour Stouffer la distance n'est pas la variable fondamentale mais seulement une variable intermédiaire. L'hypothèse de base de l'auteur se traduit ainsi « : le nombre de personnes se déplaçant à une distance donnée est directement proportionnel au nombre de " possibilités" offertes à cette distance et inversement proportionnel au nombre de " possibilités" offertes entre la région d'origine et la région d'accueil.

Ces théories et modèles nous ont permis de mettre en lumière la réalité sur laquelle nous opérons et de placer notre travail.

Venons-en à l'unité d'observation.

### **1.3 L'UNITÉ D'OBSERVATION**

Nous avons sélectionné l'aire métropolitaine de Port-au – Prince (AMP) qui se trouve dans le département de l'Ouest.

L'Aire métropolitaine de Port-au-Prince est la partie urbaine de six communes du département de l'Ouest en l'occurrence Port-au-Prince, Delmas, Pétion – Ville, Carrefour, Cité Soleil, Tabarre. Mais pour bien comprendre les flux migratoires vers cette agglomération il est nécessaire d'étudier la migration interne à travers les départements afin de mettre en évidence le premier département de destination des migrants haïtiens en l'occurrence l'Ouest.

L'accent sera mis sur la création et l'évolution des villes composant l'AMP ; les déséquilibres de cette agglomération qui entravent la planification urbaine. Tous seront présentés et étudiés dans ce texte afin de montrer comment la migration est un facteur essentiel du développement de l'urbanisation dans le département de l'Ouest.

Le taux d'accroissement annuel inter censitaire national est de 2,5% pour la période 1982-2003. A ce rythme la population de la plupart des villes de l'AMP doublera leur effectif dans moins de 20 ans. Les défis que pose cette croissance urbaine rendront de moins en moins efficaces les documents de réorientation du futur urbain. Ainsi, les recherches sur les migrations semblent consolider l'hypothèse d'une relance de la gestion de l'AMP sur la base de la mise en œuvre d'une planification urbaine assortie de stratégies globales susceptibles d'influencer à l'avenir les comportements et tendances de tous les acteurs.

## **CHAPITRE II**

### **L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE : L'AGGLOMERATION DES MIGRANTS**

#### **2.1 Historicité et survol géographique de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince**

Dans notre travail, nous collons la définition de l'AMP à la partie urbaine des quatre principales villes composant cette agglomération.

La première ville, Port-au-Prince, est fondée en 1749 sur l'ancienne habitation Randot augmentée de celle de messieurs Morel et Breton des Chapelles. Il doit son nom au bateau " Le Prince" commandé par Monsieur Saint André qui avait jeté l'ancre dans ce port communément appelé l'hôpital.<sup>3</sup> La ville prendra le nom de Port –Républicain au cours de la période révolutionnaire. En 1805, Jean Jacques Dessalines transféra la Capitale à Marchand Dessalines. Et on l'appela plus tard, Port-aux- crimes après l'assassinat de Jean Jacques Dessalines.

Avec le déplacement de la Capitale sur l'habitation Marchand – La ville par l'empereur Jean Jacques Dessalines Port-au-Prince connaît un revers. Cependant, après la mort de l'Empereur en 1806, elle redeviendra la Capitale. Par la loi du 23 septembre 1831, on tentera de transférer la capitale à Pétion –ville qui porte le nom du président Alexandre Pétion. Cependant, elle se transforme en ville de résidence d'été, alors qu'à la même époque Carrefour et Bizoton furent fondés par le décret du 1<sup>er</sup> mai 1813.

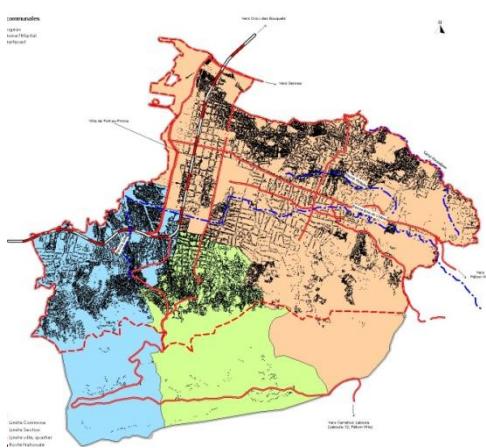
---

<sup>3</sup>[www.Haiti-référence.com/géographie/ville/pap.html](http://www.Haiti-référence.com/géographie/ville/pap.html)

Les 20 premières années du XX<sup>ème</sup> siècle verront Pétion-Ville et le quartier de Carrefour s'affirmer comme banlieues résidentielles de Port –au-Prince. De 1948 à 1958 Delmas, n'était qu'une section communale, il faudra attendre 1970 pour qu'elle se transforme en une banlieue résidentielle des classes moyennes. Ce n'est qu'en juillet 1983 grâce à l'ampleur prise par l'urbanisation que Carrefour et Delmas seront élevés au rang de communes.<sup>4</sup> La création des deux nouvelles communes (Tabarre, Cité Soleil) par les autorités responsables se fera par décret en 2003.

L'AMP est située dans le golfe de la Gonâve et une magnifique baie, la baie de Port-au-Prince. Dominé par le morne l'hôpital, la conurbation de Port-au-Prince s'étend environ sur 11000 hectares. (voir les figures 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 ci - après)

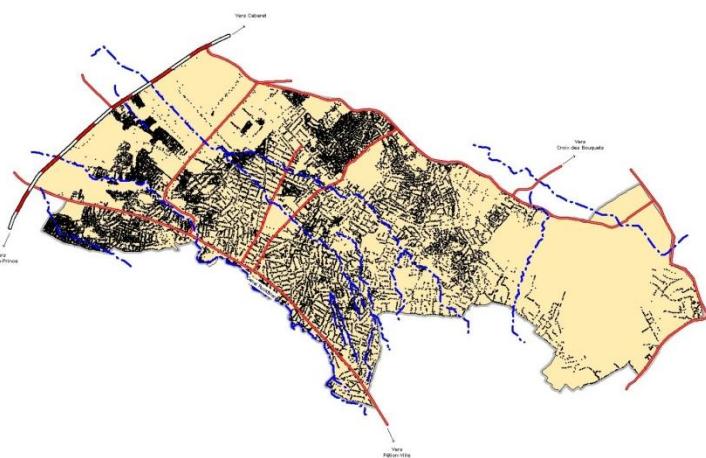
## **Figure 1.2** Carte de Port-au-Prince



**Source** :Proventionconsort  
iom, UniQ.uraau et catesig,  
PRA.ter. Juillet 2006. Tiré  
du document : Identification  
des risques  
environnementaux dans la  
région métropolitaine de  
Port-au-Prince;  
méthodologie et premier  
résultats.

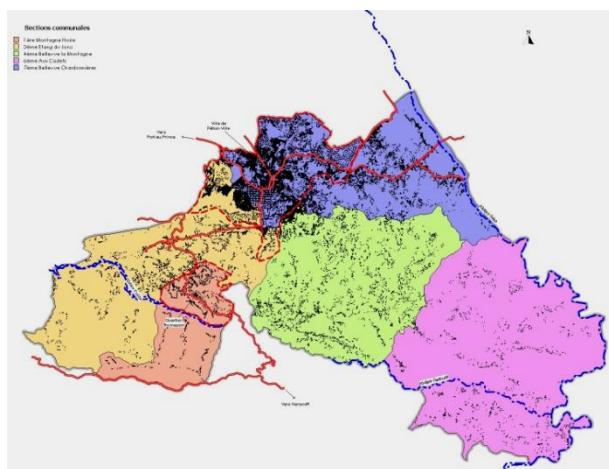
<sup>4</sup> Holly, Gérald. 1999. *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de port - au – Prince.* Collection 250<sup>ème</sup> anniversaire de Port- au -au Prince. Port - au – Prince, page 18 et 19

**Figure 2.2 Carte de Delmas**



**Source :** Proventionconso  
rtiom, UniQ. urau et  
catesig, PRA. ter. Juillet  
2006. Tiré du document :  
Identification des risques  
environnementaux dans  
la région métropolitaine  
de Port –au-Prince;  
méthodologie et premier  
résultats.

**Figure 3.2 Carte de Pétion –Ville**



**Source :** Proventionconso  
rtiom, UniQ. urau et  
catesig, PRA. ter. Juillet  
2006. Tiré du document :  
Identification des risques  
environnementaux dans  
la région métropolitaine  
de Port –au-Prince;  
méthodologie et premier  
résultats.

**Figure 4.2** Carte de Carrefour



**Source :**Proventionconsortium, UniQurau et catesig, PRA.ter. Juillet 2006. Tiré du document : Identification des risques environnementaux dans la région métropolitaine de Port -au-Prince; méthodologie et premier résultats.

Après l'indépendance, plusieurs dénombrements ont été effectués par l'empereur Jean Jacques Dessalines (1804), le président Jean Pierre Boyer en 1824, le président Nicolas Fabre Géffrard (1864), les marines Américains (1936), mais il a fallu attendre 1950 pour avoir notre premier recensement de la population et du logement (RGPL)<sup>5</sup> où l'on pouvait compter respectivement pour l'AMP 202638 habitants en 1950, 616443 en 1971, 842005 en 1982 et 3446135 en 2003. Il faut toutefois souligner pour les trois premiers recensements les villes de Carrefour et de Delmas n'avaient pas encore pris cette expansion. Donc, il a fallu attendre 2003 pour compter les résidents de la partie urbaine de ces deux communes ; seules les estimations de 2012 permettent d'observer les effectifs de leurs populations.

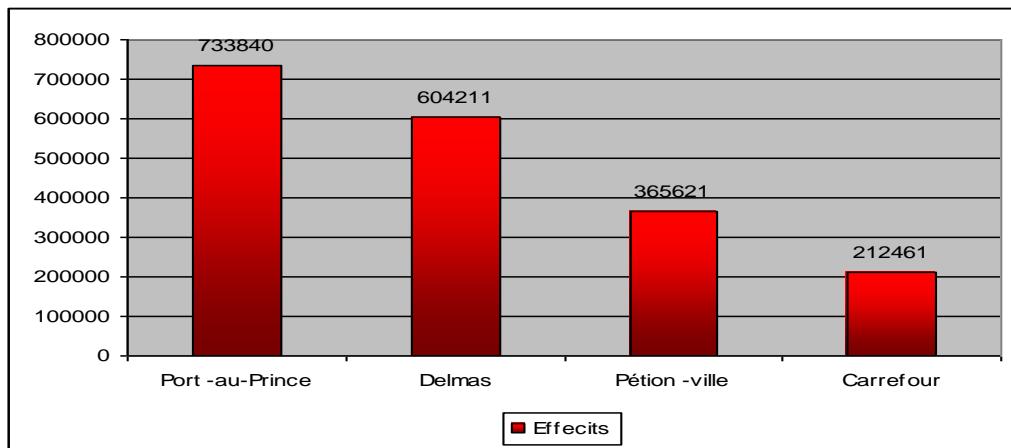
Aujourd'hui, 23 % de la population totale du pays et 56% de la population urbaine totale du pays vivent dans ces quatre villes représentant l'AMP<sup>6</sup>. Ce sont ces villes qui ont le plus profité de l'installation des appareils administratifs, politiques et économiques du

<sup>5</sup>RGPL: Recensement Général de la Population et du Logement jusqu'en 1982 et en 2003 on a eu le RGPH : Recensement Général de la population et de l'habitat.

<sup>6</sup> Les populations de Cité - Soleil et de Tabarre sont incluses dans Delmas et Port-au-Prince.

pays. Il en est résulté une évolution rapide de l'explosion démographique de cette aire. Avec 733840 habitants pour Port-au-Prince en 2003, 604211 pour Delmas, 365621 pour Pétion-Ville et 212461 pour Carrefour (figure 5.2). L'AMP a détenu le record haïtien du dynamisme urbain. Dans tous les cas c'est un solde migratoire positif qui est responsable d'une telle croissance. D'où notre idée de proposer une relance de la gestion de cette aire.

**Figure 5.2** Effectif de la population des villes (Port-au-Prince, Delmas, Pétion-ville, Carrefour) composant l'AMP en 2003



Source : IHSI

Il est évident que l'organisation urbaine haïtienne est complexe. L'histoire et le manque de fermeté de certains dirigeants ont favorisé la distribution fortement inégale de la population à travers l'espace géographique tandis que la désarticulation de la trame urbaine a défié la planification nationale introduite depuis 1950. Les mobiles comme la crise de croissance et la crise d'essence, dans un pays qui fait face à des problèmes politiques, économiques et sociaux, ont contribué à l'affluence des migrants vers l'AMP, la population des zones rurales et urbaines du pays en quête de travail, de centres éducatifs, d'appareils administratif et économique , ayant sa vision de la Capitale, viennent s'installer dans l'AMP. Dans l'imaginaire des entrants, gagner, la capitale, " là

les conditions sociales et économiques seront meilleures". Aussi, aucune agglomération urbaine du pays ne parvient à ces transformations profondes ; une augmentation croissante des mouvements migratoires, émergence des bidonvilles, la délinquance juvénile, la criminalité, le développement du secteur informel, les marchés des rues etc.... D'où la nécessité d'une relance de la gestion de L'AMP : c'est de ces quatre villes que les décisions et mesures sont les plus difficiles à prendre; c'est également ces villes qui fournissent le pourcentage le plus important de bidonvilles; dans l'AMP la population fait face à la question de surpopulation, aux problèmes de transport, de chômage, de l'insécurité, de mauvaise qualité de vie etc... Tout ceci nous ramène aux conséquences et obstacles aux documents de réorientation du futur urbain.

## **2.1 Transition démographique, transition urbaine : Regards sur les villes de l'AMP**

Haïti est un pays qui se trouve à une étape de transition démographique modérée. En effet, elle présente une natalité élevée soit 30% habitants en 2000-2005 et une mortalité modérée, 10,5% habitants pour la même période. C'est pourquoi, cette particularité laisse observer une croissance modérée de la population avec une structure par âge où les jeunes prédominent. Il faut toutefois souligner que le processus migratoire en Haïti tend à accélérer cette transition.<sup>7</sup>

Se référant aux inquiétudes que suscite le cas des villes haïtiennes principalement l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP), il est nécessaire de considérer la transition urbaine. En réalité, le schéma de la transition urbaine prolonge celui de la transition démographique au niveau d'un système de peuplement où l'urbain est distingué du rural. Selon l'INED, la transition démographique est un changement radical survenu dans un régime démographique traditionnel où les taux de natalité et de fécondité sont élevés. Les changements techniques et les idées nouvelles ont conduit

---

<sup>7</sup> Ministère de l'économie et des Finances et IHSI. Bureau du recensement et Centre latino-américain de démographie CELADE/CEPAL. 2008. *Estimations et projections de la population totale, urbaine, rurale et économiquement active*. Port-au-Prince. pp 17-18

à un régime moderne qui se traduit par une baisse des taux de fécondité et de natalité. C'est ce qu'on appelle transition de la fécondité ou transition épidémiologique ou encore transition sanitaire. Or, le schéma de la transition démographique affirme qu'au cours du processus de modernisation le taux d'accroissement naturel de la population suit une évolution en forme de cloche ou de matière équivalente que la population croît suivant une évolution ayant plus ou moins la forme d'un S.

Par ailleurs, on admet que la transition urbaine est bien plus qu'un passage statistique : c'est aussi un passage dans le fonctionnement et l'organisation des territoires ; dans leur gestion et dans celle des citadins qui les habitent ; c'est enfin un passage politique.

Par ailleurs, les villes formant l'agglomération dénommée l'AMP, regroupent des populations très inégales. Selon le recensement de 2003, Port-au-Prince et Delmas représentent respectivement 38,3% et 31,5% de la population de cette aire, alors que Pétion-Ville et Carrefour ont les plus faibles pourcentages soient, 19,1% et 11.1%. Bien que, parmi ces villes, la ville de Port-au-Prince soit demeurée longtemps l'une des plus peuplée, sa part dans la population de l'AMP est passée progressivement de 84,9% en 1950, à 88,1% en 1971, puis 90,6% en 1982 pour connaître une baisse en 2003 soit 61,2%. Durant ces mêmes périodes, l'importance démographique relative des autres villes n'a pas été connue pour les trois premiers recensements, alors que pour Pétion-Ville elle a baissé passant de 15,1% en 1950 à 8,2% en 2003 (Tableau 1.2 Ci -après).

**Tableau 1.2**

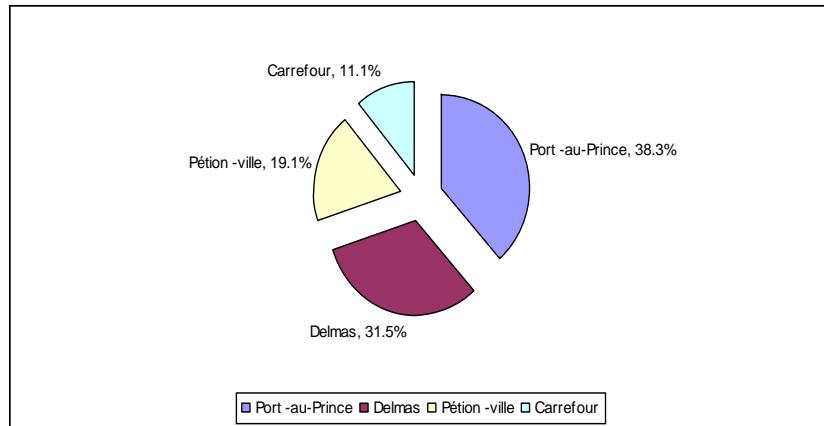
Répartition de la population totale des villes de l'AMP au cours des recensements de 1950, 1971, 1982 et 2003 (en %).

VILLES	POPULATION TOTALE			
	1950	1971	1982	2003
Port-au-Prince	84.9	88.1	90.6	61.2
Carrefour	N/A	N/A	N/A	10.9
Delmas	N/A	N/A	N/A	19.7
Pétion -ville	15.1	11.9	9.4	8.2
AMP	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : IHSI, recensement 1950, 1971, 1982 et 2003

Entre les deux derniers recensements (1982 et 2003) ces villes ont connu un accroissement annuel intercensitaire atteignant 4,7% pour Port -au-Prince, 5,9 % pour Pétion -ville, les données pour Carrefour et Delmas n'étant pas disponibles. En supposant que ces taux demeureront constants, ces deux villes doubleront leurs effectifs, l'une tous les 15 ans et l'autre tous les 12 ans environ.

**Figure 6.2 :**  
Répartition de la population de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince en 2003 (en %)



**Source : IHSI, recensement général de la population et de l'habitat 2003**

Ce dernier modèle convient surtout à Haïti ; puisque cette transition a des effets sur le développement, des impacts négatifs sur l'écologie, un rajeunissement de la population et un vieillissement continu.

Alors que la transition urbaine, qui emprunte ses fondements de la théorie de la mobilité proposée par Zélinski en 1971, montre que la mobilité des individus présente des régularités variant plus ou moins avec le type de mouvements.<sup>8</sup> Ainsi, dans la plupart des cas, la propension à migrer des individus, quasi nulle dans les sociétés traditionnelles, augmente à mesure que se déroule le processus de modernisation puis, passé un certain stade, commence à diminuer singulièrement pour redevenir quasi nulle dans les sociétés modernes. Appliquée au cas des migrations du rural vers l'urbain, qui caractérise l'Aire métropolitaine de Port au-Prince, cette théorie donne lieu au schéma de la transition urbaine.

De même que le schéma de la transition démographique, ce schéma comprend trois phases.

- Celle des sociétés traditionnelles, il y a peu de mouvement du rural vers l'urbain;

<sup>8</sup> [www.ucs.inrs.ca/cours/ledent/eur8224](http://www.ucs.inrs.ca/cours/ledent/eur8224)

- Celle coïncidant avec le processus de modernisation, les migrations du rural vers l'urbain s'amplifient non seulement en volume mais également au niveau individuel;
- Celle où les mouvements s'essoufflent et la propension à migrer vers l'urbain finit par diminuer. Ainsi à mesure que se produit le processus de modernisation, le taux d'émigration nette du secteur rural suit une évolution en forme de cloche qui suit également le taux d'immigration nette du secteur urbain.

En fait, l'évolution du taux d'accroissement de la population de l'AMP entre 1950 et 2003 laisse apparaître une augmentation significative mais l'évolution du degré d'urbanisation paraît plus frappante que le taux d'accroissement (voir tableaux 2.2 et 2.3).

**Tableau 2.2**

Évolution des taux d'accroissements annuels des villes composant l'AMP de 1950 à 2003 en %

Villes	Années		
	1950-1971	1971-1982	1982-2003
Port -au-Prince	5.6	3.1	4.7
Pétion-ville	4.3	0.6	5.9
Carrefour	N /A	N /A	N /A
Delmas	N /A	N /A	N /A

Source : IHSI

Ainsi, nous nous accrochons à l'idée de ceux qui avancent qu'il y a une relation entre degré d'urbanisation et niveau de l'emploi, il y a aujourd'hui une hyperurbanisation dans l'AMP, toutefois les conditions sont différentes suivant la ville considérée.

Il convient ici de souligner que la population urbaine de Port-au-Prince a fluctué durant les quatre recensements, passant de 93,4% en 1950 à 92,8% en 1971 puis à 95,1% en

1982 à un pourcentage inférieur de 36,2% en 2003.<sup>9</sup> Alors que Pétion –ville a connu des hauts et des bas passant de 6,6% en 1950 à 7,2% en 1971, puis 4,9% en 1982 à un sommet de 10,9% en 2003.

**Tableau 2.3**

Répartition de la population de l'AMP au cours des recensements de 1950, 1971, 1982 et 2003 (en %).

Villes	POPULATION EN %			
	1950	1971	1982	2003
Port-au-Prince	93.4	92.8	95.1	36.2
Carrefour	N/A	N/A	N/A	18.0
Delmas	N/A	N/A	N/A	34.9
Pétion -ville	6.6	7.2	4.9	10.9
AMP	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : IHSI

Mais, l'accroissement rapide de l'AMP ne tient pas qu'à son évolution démographique. En effet, au cours de ces trente dernières années, il résulte d'une très forte attraction des populations migrantes des autres villes et sections rurales du pays vers la Capitale. L'AMP demeure l'un des grands pôles d'attraction des migrants du pays et un espace où se concentrent les principales activités lorsqu'on la compare à d'autres chefs-lieux de

<sup>9</sup>**N.B**En 1950, 1971 et 1982, l'AMP était composée de deux villes : Port-au-Prince et de Pétion – Ville; en 1982 elle était composée de quatre villes mais les résultats publiés ne concernaient que deux villes (Port-au-Prince et Pétion – ville); en 2003, deux autres villes ont été créées par décret cependant les résultats publiés ne concernaient que quatre villes (Port-au-Prince, Pétion –ville, Delmas, Carrefour) donc les données concernant Cité –Soleil et Tabarre n'étaient pas encore disponibles.

départements. 1 916 133 personnes résident dans l'AMP, 637 038 sont des migrants soit 78,84% du total des migrants internes du pays. De plus, les mouvements migratoires ruraux à destination de l'AMP comptent 350 000 personnes soit plus de la moitié (54,9 %) du total des migrants de l'AMP.

## **2.3 Contexte de la construction des quartiers précaires dans l'AMP**

L'AMP particulièrement Port-au-Prince, depuis 1950 et pendant de nombreuses années, a attiré les populations des autres départements. Les conditions socio-économiques régnant dans les campagnes, la concentration des structures administratives et éducatives ont contribué à l'afflux de la population vers cette agglomération. Ils y viennent afin de chercher du travail et d'apporter une main d'œuvre à bon marché. La migration des années soixante est influencée majoritairement par les industries de sous-traitance installées à Port-au-Prince et le fait des fêtes organisées par le pouvoir des Duvaliers qui rassemblaient bon nombre de personnes transportées en camions et autres sur les places publiques. Des cités seront construites à cité soleil ci devant Cité Simone, à Delmas 2 etc...

Après 1987, les coups d'État militaire vont permettre à certains soldats des forces Armés d'Haïti (FADH) et autres citoyens influents de s'approprier des terrains laissés vacants en flanc de montagne et sur le littoral. Ainsi naissent les zones telles que Fort mercredi, de Cité l'Eternel, cité Plus, Village de Dieu etc

Vers les années quatre vingt dix, le pouvoir Lavalasse permet le regroupement d'un nombre imposant de la population venue de la province dans ces quartiers dits précaires. Les résidents font venir, quand ils le peuvent, leurs familles et leurs amis.

Les crises politiques des années 2000 et jusqu'à 2010 au lieu de mettre un terme brutal à cet afflux de migrants n'ont fait qu'atténuer cette situation. Les effets de la centralisation des structures administratives et éducatives, et le développement du

secteur informel justifient le mirage de la ville capitale. Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 les tentes s'éparpillent un peu partout sur les places publiques, terrains vacants et autres. Cette situation semble freiner très temporairement la tendance qui tend à se consolider comme une tendance à long terme par la construction de maisons de fortune dans les gros camps comme Corail.

En 1950, les port-au-princiens vivaient dans les cités ; aujourd'hui les bidonvilles de l'AMP accueillent près de 67% de cette population.

Toutefois, aujourd'hui, on essaie de faire comprendre et d'exiger la destruction de certains bidonvilles jugés dangereux. Un plan de reconstruction de la ville de Port-au-Prince est toujours en attente et la résorption de l'habitat provisoire aboutit à la consolidation des camps qui devraient être un espace de transit mais qui vont perdurer des années, en attendant que toutes ces familles soient relogées dans un logement social.

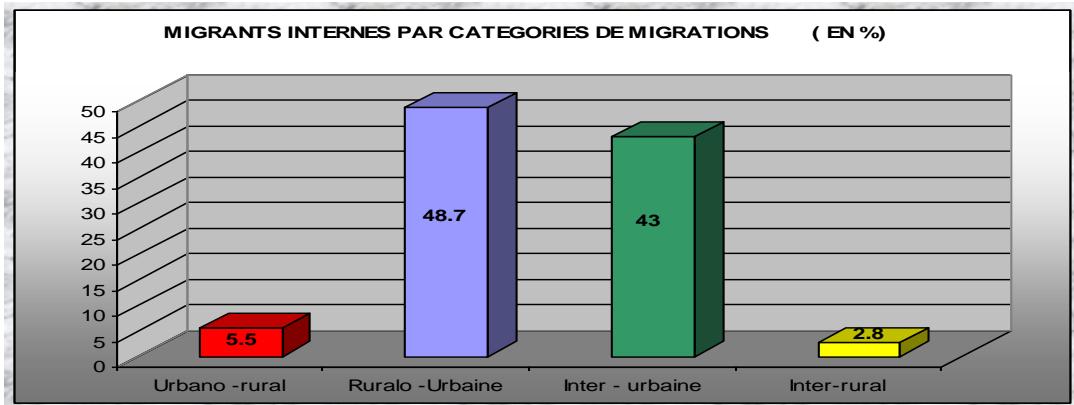
## CHAPITRE III

### LE PHENOMENE MIGRATOIRE HAITIEN : DEPARTEMENT DE L'OUEST, AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE, PROBLÈMES MAJEURS

#### 3.1 Les catégories de migrations

En examinant les différences de la migration interne en fonction du milieu de résidence, l'on se rend compte que la migration ruralo -urbaine couramment appelée exode rural représente 48,7%, Vient ensuite la migration inter –urbaine avec 43% et enfin la migration urbano -rurale et inter-rurale qui absorbe respectivement 5,5% et 2,8%.

**Figure 1.3**



Source : IHSI

Les données du tableau 5 concernant le pourcentage d'hommes et de femmes dans chaque catégorie de migration nous montrent que plus de 50% de femmes ont changé de résidence en 2003 quel que soit le type de migration considérée.

**Tableau 3.1 :** Pourcentage d'hommes et de femmes dans chaque catégorie de migration en 2003

SEXES	DIMENSION DES MIGRATIONS			
	Urbano-rurale	Ruralo - urbaine	Inter - urbaine	Inter - rurale
<b><i>Masculin</i></b>	47.6	46.4	43.5	45.8
<b><i>Féminin</i></b>	<b>52.4</b>	<b>53.6</b>	<b>56.5</b>	<b>54.2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : IHSI

Pour comparer les quatre types de migration, il est nécessaire de considérer les entrants et les sortants de chaque département. En fait, les entrants sont les natifs d'autres départements qui résidaient dans le département au moment du recensement, alors que les sortants sont les natifs d'un département qui résidaient en d'autres départements au moment du recensement.

### **3.2 Les entrants et les sortants selon la nature des mouvements migratoires**

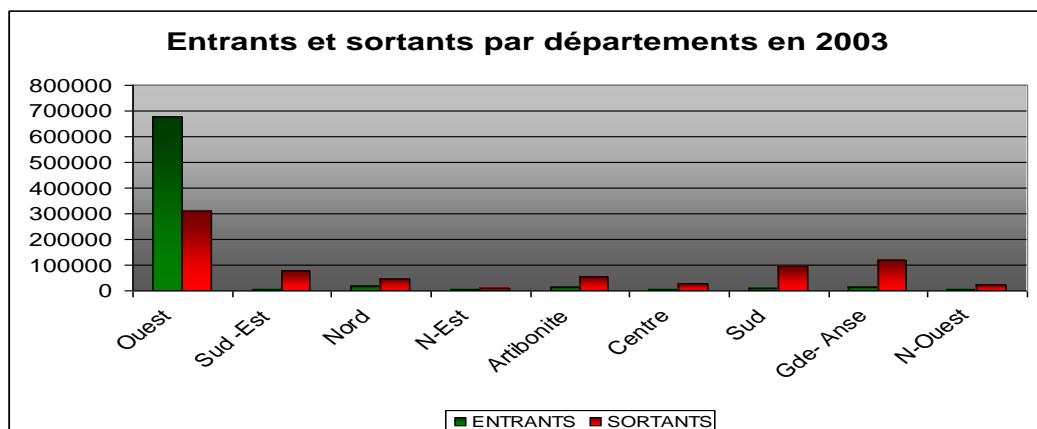
#### **1<sup>o</sup>) La migration inter –départementale**

Quand on considère les migrations inter –départementales, la figure 2.3 relève que le département de l'Ouest absorbe le plus grand nombre d'entrants et de sortants.

Comme, on le voit, aucun département n'enregistre plus de 600 000 entrants et 300 000 sortants. Cela justifie l'ampleur des migrations internes dans ce département. Il compte beaucoup plus d'entrants et de sortants que tous les autres départements.

Les sortants des huit autres départements comptabilisent chacun un peu moins de 100 000 personnes. Cependant, parmi eux, trois se distinguent particulièrement. Il s'agit des départements de la Grande-Anse, du Sud et du Sud –est qui se retrouvent respectivement au 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rang, tandis que pour les départements restants les proportions sont assez faibles.

**Figure 2.3**



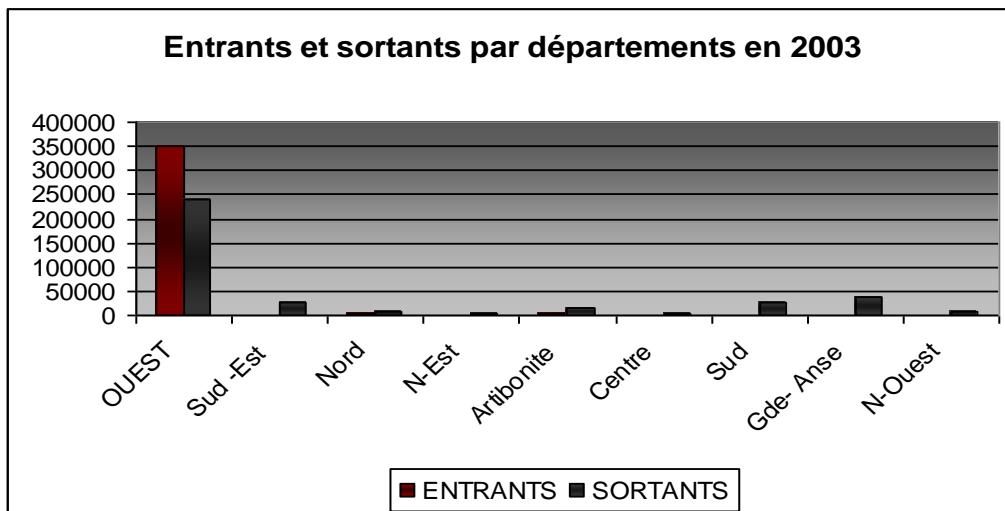
Source : IHSI

## 2<sup>o</sup>) La migration rurale –urbaine

La migration ruralo – urbaine, c'est le mouvement migratoire des individus qui sont nés dans une zone rurale du pays mais qui résident dans une zone urbaine au moment du recensement. Pour ce type de mouvement, l'Ouest accueille plus de 96% des migrants d'origine rurale. Si l'on se réfère aux sortants, l'Ouest vient en tête grâce à l'apport du

Reste de l'Ouest (R-O), suit immédiatement la Grande- Anse, le Sud et le Sud -est. Un fait important à signaler, le département du Nord-est détient les effectifs d'entrants et de sortants les plus faibles par comparaison aux autres départements. (Voir Figure 3.3)

**Figure 3.3**



Source : IHSI

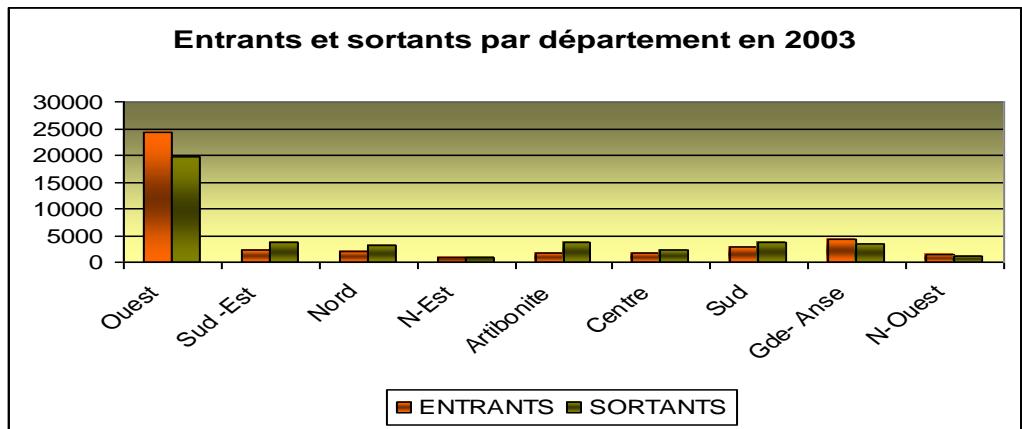
### 3<sup>o</sup>) La migration urbaine rurale

La migration urbaine rurale en Haïti reste une dimension<sup>10</sup> ayant une proportion assez faible de la migration interne totale, soit 5.5%. Cependant, des différences significatives sont observées pour les sortants et les entrants de certains départements.

À la figure 4.3, on observe les plus forts pourcentages d'entrants et de sortants dans l'Ouest. En fait, les entrants se concentrent plus particulièrement dans le Reste de l'Ouest (R-O) et la Grande -d'Anse pendant que les sortants préfèrent s'établir dans l'Ouest et le Sud.

<sup>10</sup> Dimension : catégorie de migration

**Figure 4.3**



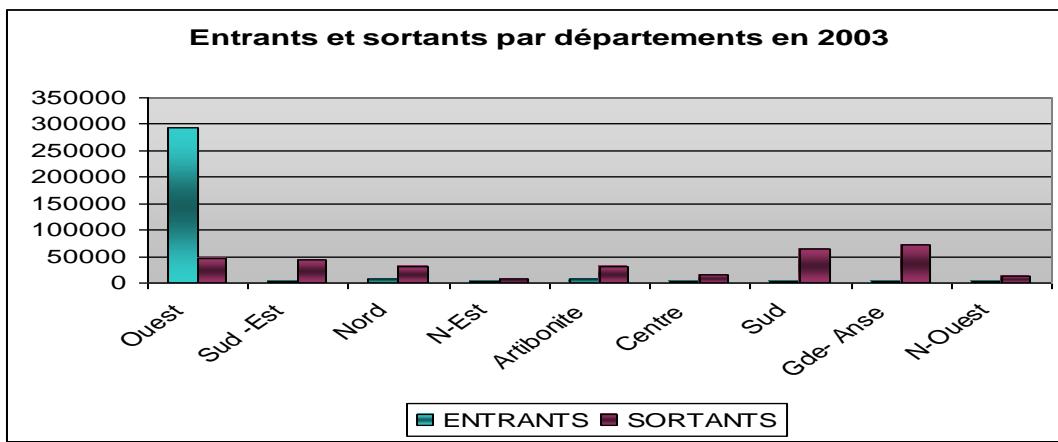
Source : IHSI

#### 4<sup>0</sup>) La migration inter-urbaine

La migration inter –urbaine, est assez importante puisqu' elle absorbe 43% du total des migrations internes. Son étude relate que le département de l'Ouest demeure très attractif. En effet, ce département obtient le plus fort pourcentage du total des entrants avec une différence assez remarquable avec les autres départements. Le Nord et l'Artibonite se placent en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position tandis que la Grande-Anse et le Nord-Est se retrouvent en dernière position avec les proportions les plus faibles du total de cette dimension de la migration.

Quant aux sortants, la Grande- Anse et le Sud enregistrent les plus forts pourcentages.  
( Fig. 5.3)

**Figure 5.3**

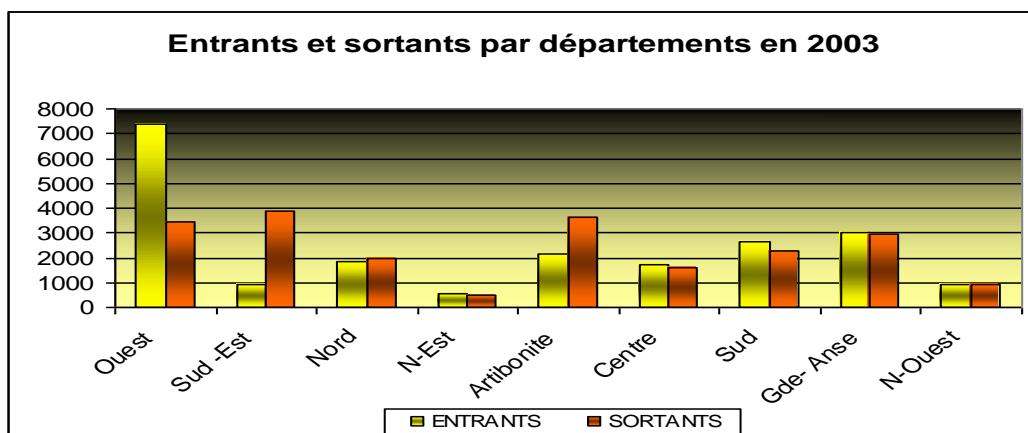


Source : IHSI

#### 5<sup>o</sup>) La migration inter-rurale

À la figure 6.3, on peut remarquer les départements les plus attractifs et ceux qui sont les plus répulsifs. L'Ouest se met encore en tête grâce à l'apport du Reste de l'Ouest (R-O). Viennent ensuite, les zones rurales des départements de la Grande –Anse et du Sud attirant les migrants d'origines rurales. Par contre, les plus fortes proportions de sortants concernent particulièrement l'Ouest et les départements du Sud - est et de l'Artibonite.

**Figure 6.3**



Source : IHSI

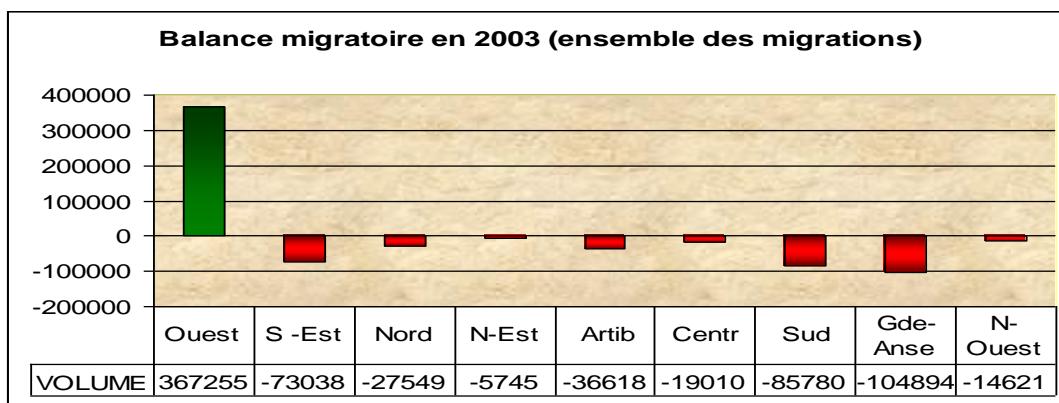
### 3.2 Le département de l'Ouest le principal bénéficiaire des migrations

#### 1<sup>o</sup>) Ensemble des migrations

La différence entre les entrants et les sortants d'un département donne la balance migratoire ou solde migratoire. Elle permet de déterminer les départements bénéficiaires ou déficitaires des migrations.

Pour l'ensemble des départements, la balance migratoire laisse apparaître que le département de l'Ouest demeure le plus grand bénéficiaire des migrations (+367255 personnes) alors que les départements du Nord-est et du Centre sont les plus déficitaires avec respectivement -5745 et -19010 personnes.( Voir figure 7.3)

**Figure 7.3**

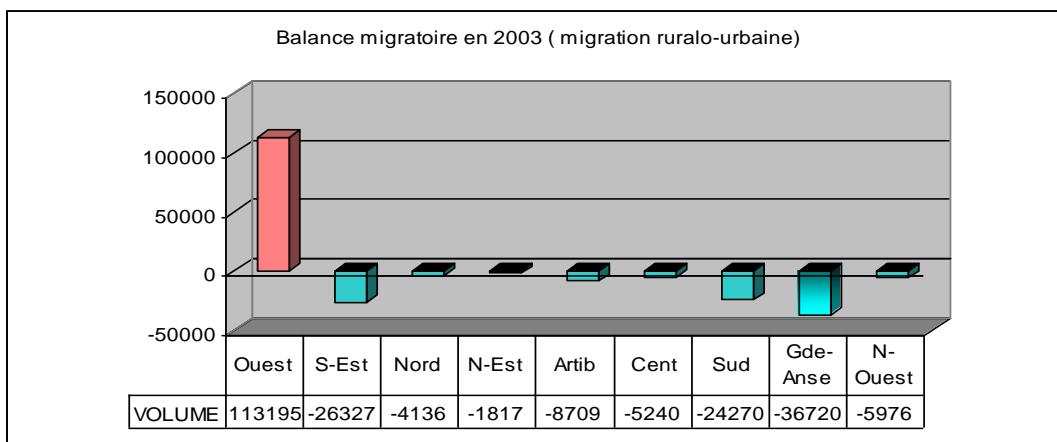


Source : IHSI

#### 2<sup>o</sup>) Migration rurale urbaine

Dans ce type de migration la situation est la même pour le département de l'Ouest. La balance migratoire est toujours positive (+113195 personnes). Cependant, quand on considère les départements déficitaires, la Grand –Anse, le Sud-est et le Sud se placent respectivement au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rang avec respectivement (- 36720, -26327, - 24270 personnes) alors que le département du Nord –est se retrouve au bas de l'échelle avec - 1817 personnes comme le montre la figure 8.3.

**Figure 8.3**



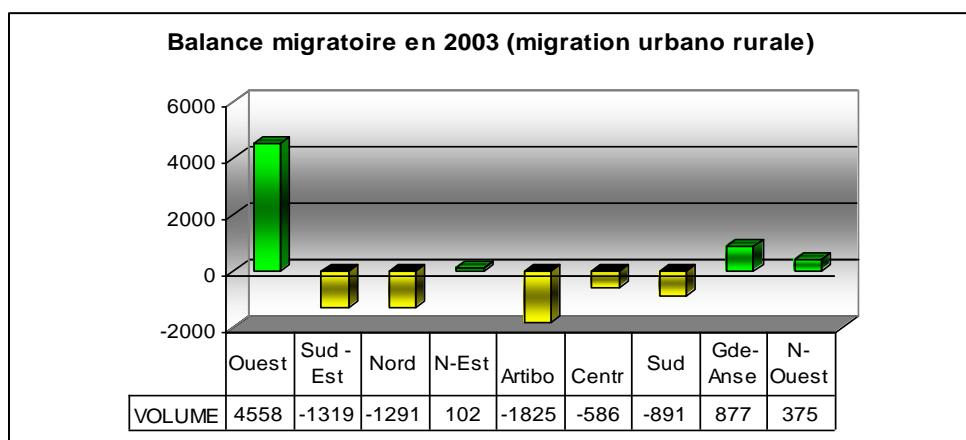
Source : IHSI

### 3<sup>0</sup>) Migration urbaine rurale

Le département de l'Ouest prédomine encore, il est le seul département bénéficiaire des migrations.

Par rapport aux autres départements qui sont déficitaires, les soldes migratoires varient de -1825 à -102 personnes avec l'Artibonite et le Sud-est aux premiers et seconds rangs puis le Nord-Ouest et le Nord-est à l'avant-dernier et dernier rang. (Voir Figure 9.3)

**Figure 9.3**

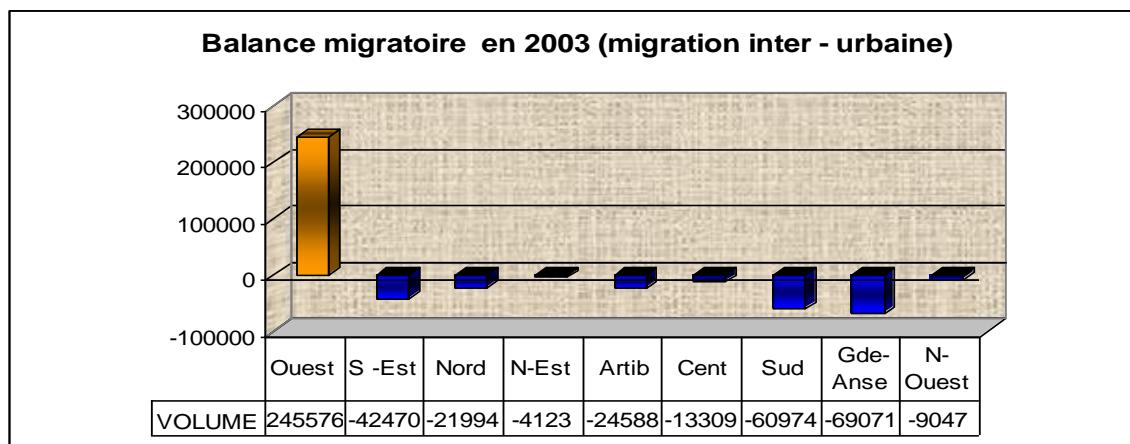


Source : IHSI

#### **4<sup>0</sup>) Migration inter – urbaine**

Pour la balance migratoire de ce type de mouvement, les résultats reflètent le sens des flux à destination des zones urbaines. Le département de l'Ouest est encore l'unique bénéficiaire de la migration et tous les autres départements sont déficitaires. Or, les déficitaires ayant les effectifs particulièrement élevés sont les départements de la Grande-Anse, du Sud et Sud-est, pendant qu'on observe des scores assez faibles pour les départements du Nord-est et du Nord-ouest. (Figure 10.3)

**Figure 10.3**



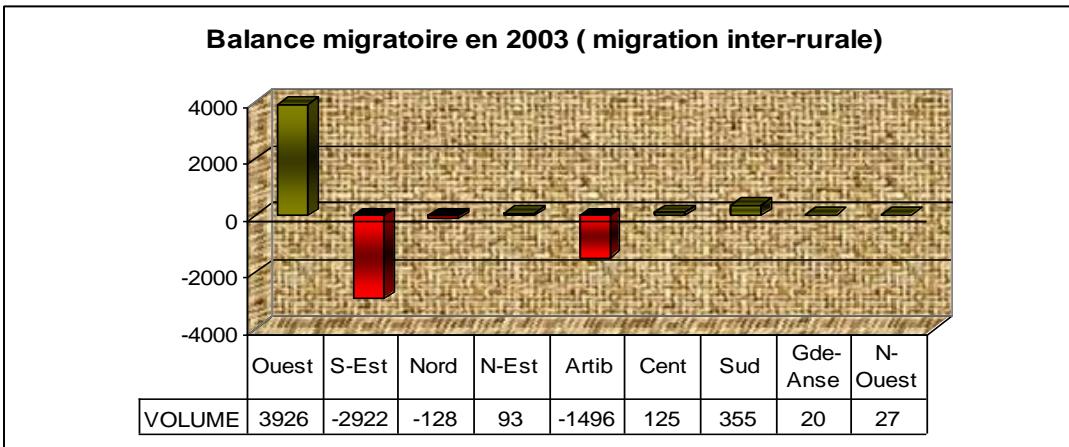
**Source : IHSI**

#### **5<sup>0</sup>) Migration inter-rurale**

La figure 11.3 laisse observer les départements les plus attractifs et ceux qui sont les plus répulsifs. Six des neuf départements ont une balance migratoire positive. Cependant, l'Ouest grâce à l'apport du Reste de Ouest (R-O) est au premier rang des bénéficiaires de la migration inter-rurale avec un effectif de 3926 personnes. Viennent ensuite, les départements du Sud et du Centre avec respectivement 355 et 125 personnes.

Les départements ayant un solde migratoire négatif sont le Sud-est, l'Artibonite et le Nord. On constate que les deux premiers sont les plus déficitaires.

**Figure 11.3**



Source : IHSI

### 3.2 Les enjeux migratoires pour le futur

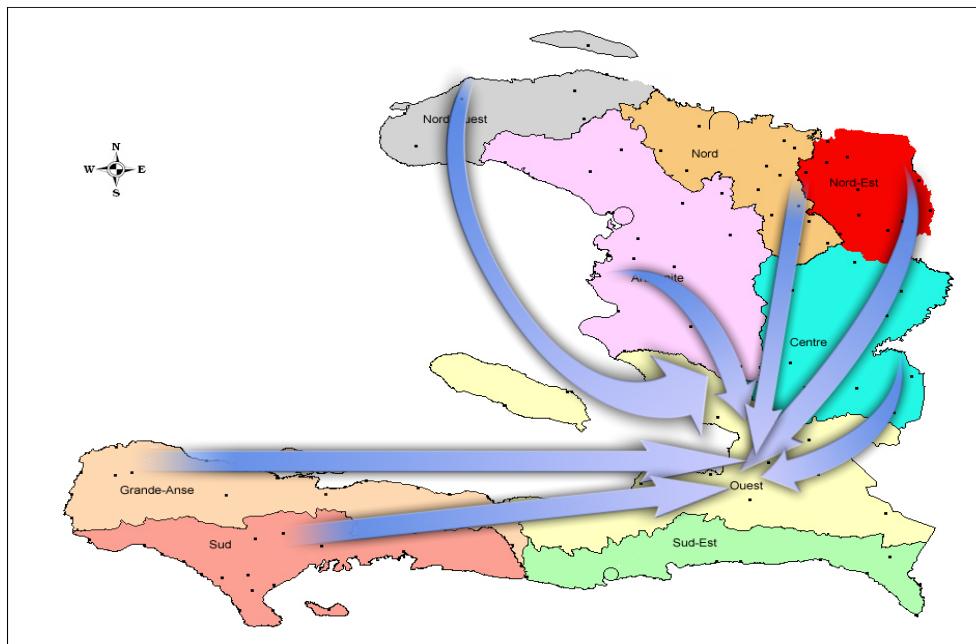
L'évolution de l'effectif de la population de chacun des départements géographiques du pays expose les changements qui touchent sans doute les relations entre le monde rural et le milieu urbain. Depuis plus d'un quart de siècle, les migrations internes en Haïti représentent l'une des principales causes de la distribution fortement inégale de la population à travers l'espace géographique et sont étroitement liées à l'urbanisation rapide des villes du pays.

Ces migrations ont provoqué dans un certain sens la macrocéphalie de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) où se trouve le département de l'Ouest. La figure 12.3 ci -après illustre le pouvoir attractif de ce département où l'AMP apporte une très forte contribution. En effet, cette aire est l'agglomération la plus touchée du pays par certains phénomènes tels : l'explosion démographique, l'urbanisation anarchique. Elle est devenue le lieu le plus attractif des migrants et la plus importante zone du développement du secteur informel de l'économie urbaine. C'est pourquoi, on expérimente actuellement une situation alarmante où s'entremêlent une paupérisation

accélérée de larges couches de cette population, l'émergence des bidonvilles dans les flancs de montagnes, les ravins et le littoral, la dégradation de l'environnement, la carence de services de base et l'insécurité etc....A ceci s'ajoute, l'effet du séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

Il est aussi admis, que les déplacements peuvent bien participer à l'efficacité économique ; ils sont capables de satisfaire les attentes individuelles des ménages et des entreprises et ils peuvent être un gage d'équité sociale. En ce sens, les enjeux des migrations recouvrent des dimensions environnementale, financière et urbaine. En réalité, la forte attractivité du département de l'Ouest permet la métropolisation des personnes et des activités. Toutefois, l'ampleur de ces déplacements incontrôlés et mal gérés génère de nombreuses contraintes que seul l'aménagement du territoire pourrait pallier. Certaines politiques devraient être mises en œuvre, afin de répondre, d'une part aux problèmes de transport, environnementaux et d'autre part, aux impacts des infrastructures de base, pour ne citer que cela.

**Figure 12.3**  
**Illustration des flux d'entrée dans le département de l'ouest où se trouve l'AMP**



**Source :** Carte Carline Joseph Duval. **Document :** *Migration interne en Haïti : une comparaison des mouvements inter-départementaux en 2003*. Octobre 2006

### 3.3 Les scénarios du futur

L'organisation du territoire haïtien s'est faite historiquement autour des lieux de production de richesses, des lieux de résistance, et lieux d'échanges. Or, le département de l'ouest chevauchant l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) est constitué suivant les mouvements de populations orientés d'abord par la centralisation des activités économico-politiques et administratives ; ensuite par la circulation des biens et services, la diffusion des idées et des informations, la défense du territoire. D'où les disparités issues de la taille de la population et des potentialités de chaque département en ressources humaines capables d'innover et de gérer leurs espaces.

Les potentialités économiques et industrielles, le développement du secteur tertiaire, les infrastructures de base, les monuments, les grands centres universitaires et éducatifs dont est dotée l'AMP l'ont rendue dans un certain sens autonome, tandis que les autres villes et agglomérations du pays victimes de l'exode, dépourvues d'infrastructures et peu urbanisées ont vu se creuser la distance avec cet espace plus favorisé.

Se basant sur les données du recensement de 2003, l'analyse des flux migratoires montre la macrocéphalie de l'AMP et la nécessité d'une gestion de cette agglomération. Ainsi, nous suggérons les perspectives et des orientations futures. Les scenarios se fondent sur la quasi-certitude d'une réorientation des flux migratoires assortie d'une planification urbaine privilégiant la participation de tous les acteurs urbains. Les perspectives seront présentées suivant deux scenarios de la relance de la gestion des flux migratoires : l'un qui s'appuie sur les migrations à l'intérieur du pays dont le département de l'ouest吸orbe 90% du total ; l'autre qui oblige dirigeants, planificateurs, chercheurs, acteurs, bailleurs de fond à prendre ensemble des initiatives incitant la gestion urbaine en Haïti. Mais, voyons si l'hypothèse de la gestion de l'AMP a des fondements théoriques.

## **CHAPITRE IV**

### **L'HYPOTHÈSE DE LA GESTION DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE A-T – ELLE DES FONDEMENTS THÉORIQUES ?**

#### **4.1 La gestion prévisible**

Dans l'immédiat et dans l'hypothèse du statu quo des flux migratoires vers l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, l'un des scenarios serait une réorientation des flux migratoires vers l'AMP qui devraient contribuer à la transformation et à la modélisation de cet espace urbain. En effet, l'analyse des données concernant les migrations internes en Haïti, particulièrement les mouvements vers le département de l'Ouest permettent de voir la nécessité de cette relance.

Dans un premier temps, prenons la concentration des activités économiques, sociales, administratives et le secteur informel qui paupérisent davantage les habitants de cette agglomération. Les plans et programmes de réorientations urbaines entrepris par les institutions du pays et le ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) demeurent toujours sans effet. Dans la mesure où les résultats des processus de réflexions et d'action tiennent compte d'un ensemble de facteurstelles que forces, faiblesses et opportunités offertes par l'AMP. De même que l'accent sera mis sur le rôle essentiel et de certains efforts entrepris par l'ensemble des acteurs qui font l'agglomération. Ainsi, la population, les acteurs locaux et le gouvernement central prendraient des décisions participatives urbaines qui feraient l'objet d'une politique effective et réalisable en vue de maîtriser les flux migratoires internes.

Dans un second temps, admettons une déconcentration administrative et technique de l'AMP, puis le développement de certaines activités à caractère économique et social dans d'autres départements et zones urbaines du pays. L'incitation des migrants de

l'AMP vers leur zones d'origines conduirait à un décongestionnement de l'AMP et avec un solde positif pour les départements d'origine (création d'emploi- accroissement de la population active). Ces migrants généreraient à long terme une force de travail et peut-être le renversement des flux de retour serait indispensable pour qu'on puisse observer une diminution nette des flux migratoires vers l'AMP. De même, les problèmes de logement et d'infrastructures seraient palliés dans les quartiers informels. Tout ceci, serait entrepris dans un contexte où la décentralisation n'est pas effective alors il sera important que la participation de la population soit réelle et que les acteurs socio-économiques entreprennent des actions capables de répondre aux préoccupations des milieux d'origine des migrants de cette aire urbaine. Mais la gestion spatialisée mérite d'être explorée. Il faudrait créer des Métropoles d'équilibre au niveau des chefs-lieux de département, en les dotant en infrastructures, équipements et services de base, afin de réduire les flux migratoires vers l'AMP. Il faudrait penser aussi à l'aménagement progressif de l'espace rural pour le rendre moins répulsif et plus attractif.

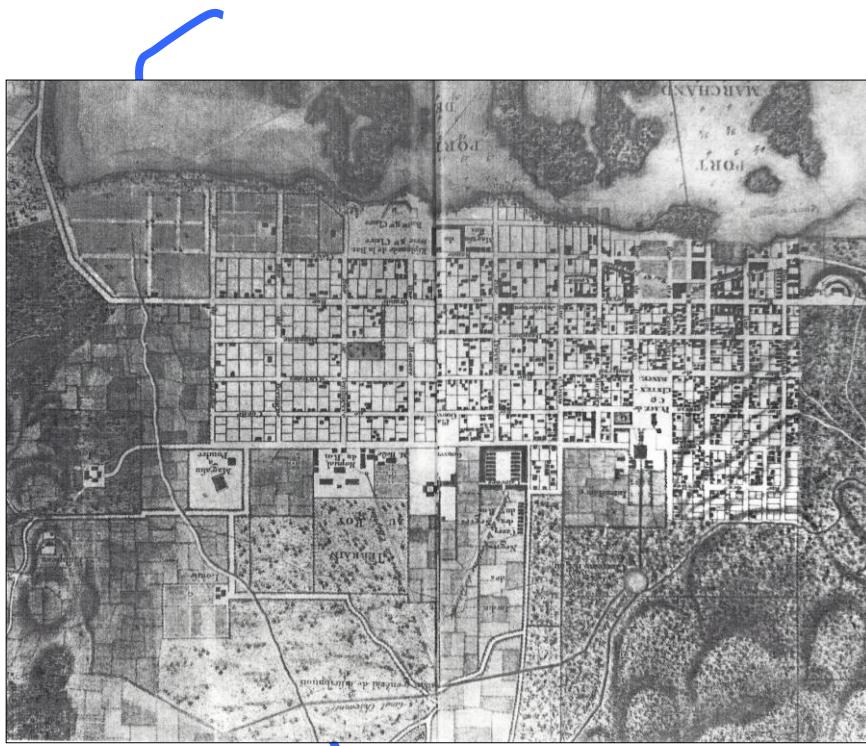
## 4.2 La gestion spatialisée

Le département de l'ouest s'étend sur 4.952.56 kilomètres carrés avec 152.02 kilomètres carré pour l'AMP. Toutefois, ce département qui comprend l'AMP, affiche un taux d'urbanisation supérieur à celui du pays. Si en 1950 et 1982, cette agglomération composée uniquement de deux villes (Port-au-Prince et Pétion-Ville) dont la densité respective s'élevait à 2,442 et 415 habitants/km<sup>2</sup>, l'année 2009 laisse observer une nette augmentation de ces densités, malgré la création des quatre autres villes (Delmas Carrefour, Cité soleil, Tabarre).

Dans le contexte de croissance rapide de l'AMP, l'absence de planification urbaine conduit à une urbanisation anarchique. Ainsi, les lois sur l'urbanisme, les décrets portant sur l'aménagement des cités et agglomérations urbaines n'ont pas permis la résolution des problèmes de l'urbanisation non planifiée, ni la vente des terrains déjà viabilisés voire la séquestration et l'envaississement des terrains restés vacants après

1986. Bien plus, les travaux de cadastre qui n'ont pas été effectués pour la grande majorité des villes de l'AMP.

Figure 1.4 : La ville de Port –au- Prince avant 1800



**Source :**Proventionconsortiom, UniQ.urau et catesig, PRA.ter. Juillet 2006. Tiré du document : Identification des risques environnementaux dans la région métropolitaine de Port –au-Prince; méthodologie et premier résultats.

Figure2.4 : Carrefour en 2006



**Source** :Proventionconsortiom, UniQ.urau et catesig, PRA.ter. Juillet 2006. Tiré du document : Identification des risques environnementaux dans la région métropolitaine de Port –au-Prince; méthodologie et premier résultats.

**Figure 3.4** : Boulevard Harry TRUMAN en 1980



**Source** :Proventionconsortiom, UniQ.urau et catesig, PRA.ter. Juillet 2006. Tiré du document : Identification des risques environnementaux dans la région métropolitaine de Port –au-Prince; méthodologie et premier résultats.

**Figure 4.4** : Boulevard Harry Truman et Cité l'Eternel en 2002



**Source** :Proventionconsortiom, UniQ.urau et catesig, PRA.ter. Juillet 2006. Tiré du document : Identification des risques environnementaux dans la région métropolitaine de Port –au-Prince; méthodologie et premier résultats.

**Figure 5.4 : Thor dans Carrefour en 1982**



**Source :**Proventionconsortiom, UniQ.uraau et catesig, PRA.ter. Juillet 2006. Tiré du document : Identification des risques environnementaux dans la région métropolitaine de Port –au-Prince; méthodologie et premier résultats.

**Figure 6.4 : Thor Carrefour en 2002**



**Source :**Proventionconsortiom, UniQ.uraau et catesig, PRA.ter. Juillet 2006. Tiré du document : Identification des risques environnementaux dans la région métropolitaine de Port –au-Prince; méthodologie et premier résultats.

**Figure 7.4 : Pétion –ville, Sainte Thérèse en 1980**



**Source :**Proventionconsortiom,  
UniQ.urau et catesig, PRA.ter.  
Juillet 2006. Tiré du document :  
Identification des risques  
environnementaux dans la région  
métropolitaine de Port –au-Prince;  
méthodologie et premier résultats.

L'AMP a une superficie de 152,02 kilomètres carrés soit à peu près 3,05% de la superficie du département de l'Ouest. Le tableau ci-dessus énumère les superficies et densités de chacune des villes de cette agglomération. En 2009, trois des villes ont une superficie presqu'égale (21,85 ; 21,81 ; 22,55 km<sup>2</sup>) alors que Port-au Prince et Pétion-Ville ont une superficie supérieure, soit 32,83 et 27,74 respectivement. Au cours de cette même année, la densité moyenne du département était d'environ de 735 habitants par km<sup>2</sup> pour une densité de l'AMP égale à 15106 hab/km<sup>2</sup>; ce chiffre certifie que cette population est vraiment dense.

La densité varie pour chacune des villes. Les densités les plus fortes sont enregistrées à Port-au-Prince ((34637), Carrefour(19691), Delmas(12958) et Cité Soleil(11052) et les

plus faibles concernent Tabarre (4391) et Pétion –ville (8260). Cependant, même la plus faible est supérieure à celle du pays qui est de 367 hab/km<sup>2</sup>.

**Tableau 4.1** : Superficie, densité du département de l'Ouest et de l'AMP en 2009

<b>Unité Géographique</b>	<b>2009</b>	
	<b>Superficie</b>	<b>Densité</b>
<b>Département de l'Ouest</b>	4982.56	735
<i>Port-au-Prince</i>	25.29	34637
<i>Pétion- ville</i>	32.83	8260
<i>Delmas</i>	27.74	12958
<i>Carrefour</i>	21.85	19691
<i>Cité soleil</i>	21.81	11052
<i>Tabarre</i>	22.55	4391
<b>AMP</b>	152.02	15106

Source : IHSI

Le problème se posera avec beaucoup plus d'acuité dans une agglomération, telle que l'AMP, qui connaît une forte densité spatiale de population. Les villes de L'AMP ne disposent d'aucune trame permettant de contrôler leur évolution spatiale, ce qui conduit à des effets négatifs tels que, forte concentration de la population urbaine, prédominance des bidonvilles, insécurité foncière, engorgement du réseau de transport urbain et environnement dégradé et malsain. etc... Ainsi, les causes et conséquences de cette pression devraient être compensées par l'effet des politiques sectorielles notamment fiscales et le mode de distribution.

Par ailleurs, la pression migratoire se manifeste plus que jamais dans le département de l'Ouest qui absorbe 90% des migrants internes ; et l'AMP se trouve au premier rang quand on considère les entrants.

### **4.3.2 Les flux migratoires vers l'AMP**

L'importance de l'étude des migrations vers l'AMP repose sur l'apport des autres départements à cette agglomération. En effet, cette population augmente et provoque une pression sur l'espace et les infrastructures de base disponibles. Ici, nous voulons mettre en évidence l'ampleur des migrations entre 1998 et 2003 et notamment en 2003.

#### **4.3.2.1 Les migrations vers l'AMP entre 1998 et 2003**

Comme le montre le tableau ci-dessous, les flux migratoires vers l'AMP mesurés par les recensements de 2003 sont très importants sur la période 1998-2003. Entre 1998 et 2003, 356247 personnes ont migré des différents départements vers l'AMP. Le reste du département de l'Ouest (R-O) est le principal pourvoyeur de migrants (plus de la moitié des entrants soit 56,5%). Cette situation est liée à la proximité. Il faut aussi noter l'importance du département du Sud (24,1%) par rapport aux autres départements qui concentrent moins de 9% du total des entrants. Ainsi, les migrations de 2003 confirment-elles une plus forte attractivité de cette dite agglomération ?

**Tableau 4.2 : Répartition des entrants de L'AMP par département entre 1998 – 2003 et en 2003**

DEPARTEMENT	ENTRANTS 1998-2003		ENTRANTS 2003	
	Effectifs	%	Effectifs	%
R-O	201366	56.5	270614	42.5
Sud -Est	7934	2.2	67587	10.6
Nord	31559	8.9	31654	5.0
N-Est	3185	0.9	3719	0.6
Artibonite	6383	1.8	39027	6.1
Centre	3305	0.9	18944	3.0
Sud	85729	24.1	85792	13.5
Gde- Anse	14693	4.1	106934	16.8
N-Ouest	2093	0.6	12767	2.0
<b>TOTAL</b>	<b>356247</b>	<b>100.0</b>	<b>637038</b>	<b>100.0</b>

#### **4.3.2.2 Les migrations vers l'AMP en 2003**

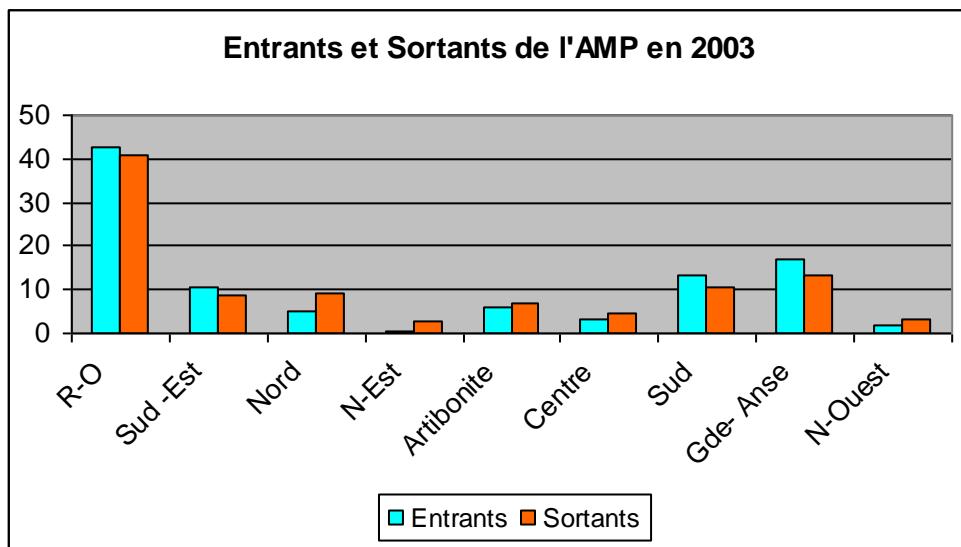
Si pour la période 1998-2003, on comptait plus de 356 mille entrants, leur nombre a progressé pour atteindre plus de 637 mille en 2003. Au cours de cette année de recensement, 42.5% de cette population étaient nés dans le reste du département de l'Ouest alors que les départements faisant partie du grand sud ont vu leur part de flux vers l'AMP augmenter (10,6% département Sud -Est ; 13.5% Sud ; 16,8 % Grande – Anse). Il apparaît clairement que ces départements doivent retenir l'attention des autorités locales de l'AMP et des institutions responsables de la gestion des migrations.

De même, l'existence des données pour les flux d'entrants et sortants de l'AMP pour chacun des départements en 2003. Le graphique ci –dessous montre que le reste du département de l'Ouest (R-O) se distingue clairement comme un espace d'attraction des flux migratoires. Les départements du Nord-Est et du Nord-Ouest à l'inverse sont les principaux foyers de répulsion ou de non déplacement des migrants.

Les mouvements migratoires des départements du Sud –est, du Sud et de la Grande Anse et du reste de l'Ouest, ressortent nettement. Les départements du Nord, du Nord-Est, de l'Artibonite et du Nord-Ouest confirment la logique des migrations en Haïti (les populations du grand- sud se déplacent beaucoup plus que celles du grand –nord).

(Voir figure 8.4 ci après)

**Figure 8.4**



Source IHSI

Cette illustration va dans le sens de l'inclusion des flux migratoires, qui sans doute est indispensable pour la gestion de la croissance urbaine. Mais, l'urbanisation anarchique mérite d'être explorée.

#### 4.3.3 L'urbanisation anarchique

Le rapport urbain/rural montre que le département de l'Ouest est l'entité géographique dont le ratio est 3 à 5 fois plus élevé que celui du pays.<sup>11</sup> Il détient le plus fort taux d'urbanisation du fait que l'AMP est la zone urbaine dominante du pays. Or, de 1982 à 2012 la population de l'AMP a triplé. Cette agglomération absorbe actuellement près du quart de la population totale du pays, plus de la moitié de la population urbaine totale du pays et plus de trois quart (3/4) du total des migrants internes du pays. Les bidonvilles de Port-au-Prince accueillent plus de deux tiers (2/3) de cette population. Le séisme du 12 janvier 2010 avait freiné très temporairement cette croissance et qui de nos jours tend à se consolider comme une tendance à long terme.

<sup>11</sup> IHSI. Février 2009. Tendances et perspectives de la population d'Haïti au niveau des départements et communes 2000-2015. Page 13

Dans l'AMP, ce n'est pas une vie meilleure et la création d'emploi qui attirent objectivement les migrants vers la ville c'est plutôt l'appauvrissement des zones agricoles, la marginalisation et la paupérisation de la population. Aujourd'hui, l'étalement des bidonvilles se fait dans un désordre urbanistique où même les piedmonts, les zones à risque, le littoral ne sont pas épargnés. Ainsi cette situation va créer l'envahissement des terres relevant du domaine de l'état et parfois appartenant au privé. De même, les constructions s'érigent sans respect des normes surtout sans plan et infrastructures routières. Bien plus les équipements ne suivent pas et l'État est surtout absent ce qui y conduit à une institutionnalisation de la vie sociale entretenue par les réseaux sociaux.<sup>12</sup>

L'urbanisation et l'activité humaine dans cette aire entraînent des incidences sur la population. Selon l'enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisée par l'IHSI en 2000, 4/5 des actifs occupés sont des migrants. Parmi eux, de nombreux ont déclaré n'avoir aucun niveau d'études et les plus instruits se retrouvent dans l'AMP.<sup>13</sup> Il faut toutefois souligner que dans l'AMP le lieu privilégié de l'exercice de l'emploi des actifs occupés est la voie publique (24,4%) et le domicile sans installation (38,6%).<sup>14</sup> Ajouté à ceci, l'enquête note que l'inactivité involontaire prédomine et le secteur informel créé par les établissements privé informel constitue la quasi-totalité de l'emploi de l'AMP.

Ainsi, les phénomènes qui viennent d'être évoqués, afflux de migrants vers l'AMP, étalement des bidonvilles, carence des infrastructures de base, concentration du secteur informel indiquent l'ampleur sans précédent du rythme de croissance de la population et l'intensité de la pression démographique qu'elle génère et les inégalités de croissance des villes composant l'AMP.

---

<sup>12</sup> Goulet Jean. 2006. L'organisation des services urbains : réseaux et Stratégie dans les bidonvilles de Port-au-Prince. Page 311

<sup>13</sup> IHSI. Juillet 2010. Enquête sur l'emploi et l'économie informelle. Page 85

<sup>14</sup>Ibid p 94

#### **4.3.4 Les inégalités de développement dans les communes composant l'AMP**

Une photographie des différences spatiales des villes composant l'AMP montre que cette aire produit des inégalités assez fortes, tant sur le plan économico-démographique qu'en terme de recette fiscale et de mode de distribution des ressources. La plus forte différenciation est celle entre une ville telle que Cité Soleil et les autres villes. La notion d'inégalité est associée à l'informalité du quartier, au revenu des ménages, au coût et au type de logement, à l'accès aux infrastructures et équipements de services comparativement aux autres villes de l'AMP. Ajouté à ceci les nouvelles inégalités dues aux conséquences du tremblement de terre du 12 janvier.

Les constats d'inégalité vont jusqu'à l'état des lieux des recettes fiscales communales, à partir des potentialités des Collectivités Territoriales (CT). Il est vrai que la décentralisation est un processus de transfert de compétences et de moyens d'actions, de l'Administration centrale vers les Collectivités Territoriales, (CT) en vue d'assurer aux autorités et aux populations locales la latitude, l'autonomie de gérer, de manière participative, leurs propres affaires.

Plusieurs taxes sont perçues pour le compte des communes.<sup>15</sup> La patente et le CFPB représentent 90% des recettes communales et le reliquat exprime le maigre produit des autres taxes dont la liste est plutôt énumérative. D'autres taxes et droits sont listés, tels la taxe de ramassage des ordures, celle sur les jeux autorisés, celle sur les spectacles publics, la taxe des égouts, les droits sur les certificats de bonnes vies et mœurs, les amendes prononcées par les tribunaux correctionnels et de simple police, pour violation des règlements communaux, le droit d'affichage etc... Ils sont établis, soit par la loi de 1987, soit par des mesures réglementaires de la Direction Générale des Impôts (DGI).

En 1996-97, les communes affichaient des recettes de 70 millions de gourdes. Les collectes des communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince représentaient 82% de ce montant. Les autres communes ne disposaient pas de ressources propres leur permettant de financer leur fonctionnement.

---

<sup>15</sup>Décentralisation Enjeux et Défis p 65.

Dix ans plus tard, en 2005-2006 nous vous présentons un tableau des recettes mensuelles communales accusant des montants qui parlent d'eux-mêmes.

Selon les données de la Direction des Opérations de la Direction Générale des Impôts (DGI) les recettes perçues pour le compte des communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince au cours de l'exercice 05-06, s'élèvent à 195,567,915.66Gdes , alors que pour l'exercice 04-05, elles atteignaient le chiffre de 12,750,227.41 Gdes.

L'exercice 2005-2006, permet d'observer un écart significatif entre les différentes communes composant l'AMP. Si Pétion-Ville et Delmas ont réalisé respectivement des recettes de 52,698,298.34 Gdes, 90,466,276.31 Gdes ; Carrefour et Port-au-Prince ont collecté seulement 14,528,030.46Gdes, 30,739,072.98Gdes.

En somme, du point de vue de développement territorial, chacune des villes de l'AMP est composée de quartiers, de centres villes, de pôles en développement démographique et économique. Les expériences des Collectivités Territoriales(CT) ont révélé la difficile gestion des ressources, ainsi que les accrocs à la promotion du développement économique et également la possibilité d'un ensemble de stratégies incitant la gestion de cette agglomération.

## CHAPITRE V

### STRATÉGIES D'ENSEMBLE INCITANT LA GESTION DE L'AMP

#### 5.1 Planification urbaine assortie de stratégies globales

Plusieurs recherches montrent que l'AMP est l'agglomération privilégiée des migrants du pays. Toutefois, les offres d'emplois et de services collectifs évoluent inadéquatement par rapport au rythme de croissance de la population migrante. Ainsi, cette agglomération n'arrive pas à structurer ni à s'adapter à l'arrivée de ce stock de migrants ;ainsi l'accueil et l'intégration des entrants constituent un problème majeur. De nos jours, l'AMP est désorganisée, le chômage s'accroît, le secteur informel croît à un rythme vertigineux, les terrains urbains deviennent rares, et les bidonvilles émergent un peu partout. Toutes les villes de l'AMP ont leurs propres quartiers précaires spécialement Cité –Soleil considérée comme l'une des plus grandes villes du monde. Dans ces quartiers informels et même dans certains dits formels les constructions ne répondent pas aux normes d'habitabilité, compte tenu de la faible situation économique des citoyens.

En réalité, les plans de développement de Port-au-Prince élaborés en 1975 mis à jour par la firme LAVALIN en 1987 pour le compte du MTPTC n'ont pas atteint leurs objectifs. Delmas, de son côté, érigée en commune depuis 1982 et jugée dès lors comme zone de développement prioritaire, a été construite avant même l'implantation des infrastructures. La situation n'est pas différente pour les communes de Carrefour et de Tabarre.

L'AMP, de part sa configuration et ses caractéristiques depuis les années 50, ne peut être qu'un espace attractif et pour la population et pour les activités de productions. Or les autorités locales et nationales n'arrivent pas à gérer puisque les retards de la ville par rapport au monde rural en matière d'habitat, d'emploi, de logement n'ont pu être rattrapés. En même temps, la croissance des villes n'a pas pu être assurée et la gouvernance urbaine n'a pas été améliorée. De fait, les plans de réorientation urbains

pensés et élaborés depuis 1950 sont restés sans effets, puisqu'ils ont été bouleversés par l'urbain informel. Par ailleurs, certaines initiatives de bailleurs, d'ONG, d'acteurs locaux ou nationaux ont pris la forme de programmes ou de projets ; elles ont apporté certes des solutions très ponctuelles, compte tenu du manque de synergie et de globalité, de leur caractère et de leur portée.

Plus récemment, on a assisté à l'engagement des acteurs urbains à l'élaboration et l'éventuelle exécution de plan de développement de l'AMP. Après le séisme du 12 janvier 2010, des actions de redressement et de reconstructions ont incité à un ancrage à long terme du plan d'actions pour le redressement et le développement d'Haïti (PARDH). Ajoutés à ceci, des ateliers et forums organisés par le MPCE en 2011, en vue de l'élaboration des plans de développement, d'urbanisme et d'aménagement, ont impliqué la participation des citoyens et acteurs locaux.

Comme la macrocéphalie et l'absence de gestion de l'AMP persiste, la responsabilité des acteurs est une nécessité et la planification stratégique urbaine indispensable et plus particulièrement en matière de gouvernance et de transformation des rapports entre l'AMP et le reste du pays, ce qui justifie et confirme une décentralisation effective.

## 5.2 Une décentralisation effective

Il est généralement admis que la décentralisation offre des possibilités auxquelles les différents acteurs peuvent accéder. Le pouvoir local de décision de la commune, dotée d'une économie financière et administrative minimale guide la gestion urbaine. Les villes de l'AMP qui ne sont autres que les communes du département de l'ouest ne sont pas toujours capables d'assurer la gestion des affaires locales.

Cependant, l'article 66 de la Constitution de 1987 stipule : « La Commune a l'autonomie administrative et financière »---Ce prescrit offre à cette collectivité territoriale l'aptitude légale à prendre des décisions, ou à poser des actes, en vue de générer des ressources propres (taxes et impôts localement perçus) destinées à

financer son fonctionnement. Cependant, l'exercice de cette compétence ne permettrait pas d'atteindre l'effet escompté si les taxes et impôts communaux, dûment collectés, ne suffisent pas à garnir les caisses des Collectivités territoriales.

L'autonomie financière s'entend de la capacité de toute entité publique et privée, dotée de la personnalité morale et juridique, de disposer de ressources propres et suffisantes, de pouvoir les gérer en toute liberté en fonction des besoins locaux. Le fisc repose sur la capacité de mobiliser, notamment par les ressources nécessaires à la construction des pouvoirs locaux, dans l'intérêt des populations et pour le développement.

Tony Cantave exhibe le phénomène de l'emboîtement dans les relations entre les collectivités dans son texte : "**Décentralisation en Haïti : territorialisation des politiques publiques et initiatives de développement local**". Il précise que :

« La Constitution de 1987 a retenu trois (3) Collectivités Territoriales (art, 61). Elle a établi en même temps trois (3) types. Aux Départements elle a octroyé la personnalité morale (77) ; aux Communes elle leur a accordé l'autonomie administrative et financière, qui est un des attributs de la personnalité morale. Elle est muette quant au statut de la Section Communale et quant à sa définition même comme Collectivité territoriale (art.62) ; elle pose problème : elle n'a été identifiée, comme à l'accoutumée, que comme circonscription administrative (art.9-1). Par contre, la Constitution, en ce qui concerne les prérogatives des Collectivités territoriales dans le cadre de l'Etat Unitaire décentralisé qu'elle prescrit, notamment à l'article 218, n'établit aucune différence entre elles.

La Constitution établit des relations fonctionnelles entre les catégories et niveaux de Collectivités Territoriales. Chaque Conseil Exécutif est assisté d'une Assemblée délibérante (art. 63.1, 67 et 80) pour le bon fonctionnement de la gouvernance locale. En effet, le Conseil Municipal rend compte à l'Assemblée Municipale qui elle-même en fait rapport au Conseil Départemental (art.73). En ce qui concerne la Collectivité Territoriale Départementale, le Conseil rend compte à l'Assemblée qui elle-même fait rapport à l'Administration Centrale (art. 83).

Le silence est pesant en ce qui concerne les relations entre les Collectivités Territoriales de Sections Communales et la Collectivité Territoriale Communale. Et ceci se comprend aisément puisque traditionnellement la commune est composée du bourg ou de la ville et de ses sections rurales (cf. les décrets et lois régissant la commune depuis 1843 jusqu'au décret du 22 octobre 1982).

Or, toute l'histoire d'Haïti est marquée par la Centralisation assise sur l'autoritarisme. Concentrer le pouvoir, l'avoir et le savoir au niveau de la Capitale et des métropoles de province entre les mains de quelques groupuscules de nantis a été l'exercice le plus réussi exécuté par les dominants sans cesse harcelés par des rébellions paysannes, des flambées de régionalisme.

L'occupation américaine a facilité le renforcement de la centralisation par la création de l'armée d'Haïti et l'institutionnalisation administrative. Puis vint la dictature des années 60-80 qui représente l'apogée de la centralisation. Les luttes pour la démocratie eurent raison de ce régime de fer et les revendications des exclus trouvèrent un écho favorable dans la Constitution 1987 qui préconise la décentralisation comme un nouveau mode d'organisation de l'État, la concertation et la participation comme principe d'intégration sociale et la démocratie comme méthode de gouvernement. La Constitution de 1987 en son titre V Chapitre I traite des Collectivités Territoriales et de la Décentralisation en ses articles 61,62 et suivants...

La Décentralisation est présentée non seulement comme un outil technique et administratif de gestion, des services publics mais également comme un mode d'organisation de l'État, de la société et de l'espace. « Elle doit être accompagnée de la déconcentration des services publics avec délégation de pouvoir et du décloisonnement industriel au profit des départements. »

L'objectif de la décentralisation est d'asseoir la démocratie participative, de généraliser la fourniture des services de base aux populations locales, régionales par la présence de l'État sur l'ensemble du territoire ; de responsabiliser les différents paliers de l'Etat

dans l'exécution des affaires tant nationales que propres ; de favoriser le développement économique, social et culturel du pays. Bref, d'atteindre l'optimum politique et social.

Le fondement de la décentralisation est le changement de l'État pour faire face aux défaillances du système de concentration de pouvoirs et répondre aux demandes d'autonomie locale et de promotion d'affaires propres ; son principe est l'autonomisation, la localisation ou la régionalisation des affaires, l'esprit qui l'anime est l'esprit de service, de proximité, d'efficacité et de participation au plan national et local.

Les éléments constitutifs de la Décentralisation sur lesquels s'entendent généralement les auteurs sont les suivants : le transfert de compétences et de moyens d'action ; la personnalité morale et juridique dont sont dotées les Collectivités et qui réfère aux affaires locales, aux affaires propres ; l'intervention d'autorités locales élues pour la gestion autonome des affaires locales ; le contrôle du pouvoir central sur les instances décentralisées ; le découpage territorial.

En outre, la Constitution prescrit trois niveaux d'administration territoriale, trois collectivités que sont la Section communale, la Commune et le Département.

Les organes de la section communale sont le Conseil d'Administration de la section communale (CASEC) et l'Assemblée de la Section communale (ASEC). Ceux de la commune sont le Conseil Municipal (CM) et l'assemblée municipale(AM) et ceux du Département s'appellent l'Assemblée départementale(AD), le Conseil départemental (CD) et le conseil interdépartemental(CID).

La Constitution adresse l'autonomie administrative, financière et technique des Collectivités ainsi que le contrôle administratif et juridictionnel dont elles sont l'objet de la part de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

Elle statue également sur les contrôles horizontaux des conseils municipal et départemental par l'assemblée correspondante.

L'État partage avec les Collectivités territoriales des compétences et définit avec elles certaines relations. Les assemblées municipales et départementales font des choix de personnalités à nommer respectivement au poste de juge de paix et de juge des Tribunaux civils et des Cours d'Appel.

Les Assemblées départementales en concours avec les Pouvoirs exécutif et Législatif et la Cour de Cassation participent à la nomination des membres du Conseil électoral permanent.

Dans le domaine de l'éducation « l'administration centrale développe un véritable partenariat avec les collectivités territoriales...Aux termes des articles 32.1, 32.2, 32.4, 32.7, 32.9. L'État et les Collectivités doivent mettre l'école gratuitement à la portée de tous. Ils endossent la responsabilité de promouvoir la scolarisation massive, l'alphabétisation et l'enseignement professionnel, agricole, coopératif et technique.

La Constitution de 1987 a disposé pour que l'État unitaire d'Haïti soit décentralisé. Depuis le 13 mai 2011, le texte de la constitution amendée par la 49<sup>ème</sup> législature a paru dans le journal officiel le Moniteur. Cependant, au moment de la mise en chantier de la décentralisation, toute une problématique est dressée pour en questionner les avantages et les inconvénients.

### **3. Les Contraintes de la Décentralisation en Haïti.**

La mise en place du cadre légal de fonctionnement des collectivités territoriales a commencé, l'idée de décentralisation fait son chemin mais se heurte à des difficultés de divers ordres : politique, institutionnel, socio-économique, entre autres.

## **Les difficultés politiques.-**

Il est nécessaire de rappeler les compétences partagées par l'Etat et les Collectivités territoriales en matière d'éducation, de Justice, et de mise en place du Conseil électoral permanent.

L'importance des enjeux que sous-tendent les Collectivités territoriales entraîne des rivalités implacables entre les forces politiques qui évoluent sur le terrain. Vingt ans après l'entrée en vigueur de la constitution, le CEP permanent n'a pas encore pris fonction. Les luttes pour le contrôle, des Conseils municipaux, des CASECS, des Conseils départementaux, des Assemblées territoriales sont âpres et permanentes. Plusieurs joutes électorales ont été organisées depuis 1987 sans que les organes des pouvoirs territoriaux aient été mis en place, construits et renouvelés de manière régulière.

Les problèmes relatifs à l'orientation des Collectivités Territoriales sont à l'origine de retards dans les décisions à prendre les concernant. Les critiques soulevées autour de la lourdeur de la structure de décentralisation ont donné lieu à des débats confinés aux cercles d'experts, alors qu'une telle question devrait être appropriée par toutes les composantes de la nation. L'État influencé par la mondialisation s'est désengagé vis-à-vis des besoins sociaux et fondamentaux des populations au profit des intérêts privés. L'État décentralisé va-t-il prendre la même voie ?

Aujourd'hui, les élections indirectes n'ont pas eu lieu, la formation d'un conseil électoral permanent est toujours dans l'impasse. Des exigences de débattre de la réforme de l'État, d'appliquer les modifications apportées à la Constitution amendée, des malentendus entre les acteurs politiques semblent stopper le processus électoral. Des considérations portant sur le caractère souverain des élections, sur leur financement par la communauté internationale ont généré constamment des préoccupations sur le contrôle des collectivités.

Les responsables politiques lancés dans la course à la décentralisation deviennent agressifs à l'approche des élections territoriales, plus soucieux de défendre un clientélisme conservateur, d'impulser la construction des pouvoirs locaux autonomes et assis sur des bases démocratiques. D'autres obstacles continuent d'encombrer la route de la décentralisation.

### **Les Contraintes institutionnelles.-**

L'organisation des Collectivités territoriales souffre de deux déficits majeurs : tous les organes prévus ne sont pas institués et les lois appelées à en régir le fonctionnement ne sont pas encore prises. Il en résulte une image de structure boîteuse, en situation de tâtonnement, cherchant à se réaliser.

Le rapport des Collectivités à l'État est difficile. Il se pose, d'entrée de jeu, la question de la démarcation entre les autorités du pouvoir central (proches des intérêts de l'État) et celles des Collectivités territoriales (proches des intérêts des populations). L'exercice de la tutelle opérée par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales s'accorde mal de l'autonomie administrative et financière prescrite par la Constitution et du rôle du Conseil interdépartemental auprès de l'exécutif. Le Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités territoriales utilisé à la discrétion du dit Ministère est un instrument de cette tutelle au lieu d'être un outil de financement du développement local.

La gestion de certaines attributions communes à l'Exécutif et aux Collectivités comme dans les cas des articles 87.1, 87.2, 87.3 de la constitution traitant du Conseil interdépartemental ne va pas sans ambiguïté et équivoque. De même, les Finances locales sont un champ non exploité, non valorisé par la Direction Générale des Impôts, ce qui bloque d'avance toute progression vers l'autonomie des pouvoirs locaux. Une

redéfinition des rapports et des compétences des Collectivités avec les instances centrales, en matière de fiscalité est impérative. La loi de 1996 sur la Collectivité territoriale de section communale et les décrets de 2005 adoptés sous le gouvernement Latortue représentent les instruments qui régissent les collectivités.

La loi de 1996 n'adresse que très partiellement le champ des Collectivités ; les décrets, pour leur part, sont largement contestés. Le gouvernement légitime de 2006 a ouvert les débats sur les décrets et sur l'orientation à donner à la décentralisation. Au plan de l'application des normes, en ce qui concerne les collectivités, notamment l'organisation des élections indirectes, les provisions des décrets ont fait l'objet d'analyses et de commentaires qui ont alimenté une controverse provoquant l'arrêt du processus de construction de la décentralisation.

D'autres problèmes liés au vide créé par l'élimination des chefs de section et les attributions des casecs ; aux découpages spatiaux et à l'évincement des collectivités par d'anciens mécanismes associatifs et participatifs(les mouvements communautaires) ; au refus de la bureaucratie centrale d'abandonner pouvoirs et priviléges, parachèvent un tableau de contraintes et de défis à lever.

### **Les blocages socio-économiques.-**

Ces difficultés ont rapport avec les coûts onéreux de la décentralisation. Les investissements à consentir pour préparer des ressources humaines qualifiées, verser des salaires aux personnels des collectivités, financer des programmes de renforcement institutionnel, réaliser des infrastructures, fournir des services de base, sont lourds et peu disponibles. Les carences en ressources administratives et financières dans les collectivités, la concentration de richesses au sein de celles qui sont nanties, ne favorisent point l'atténuation des disparités communales ou régionales et ne plaignent pas en faveur de la décentralisation. D'autres considérations sont faites en relation avec ces blocages socio-économiques.

**La faiblesse des communes et des sections rurales** fragilise le processus de décentralisation par l'absence des institutions étatiques notamment dans les sections communales. L'État en favorisant le développement de macrocéphalie comme Port-au-Prince et autres métropoles provinciales entraîne le rachitisme de nombre d'entités territoriales frappées de carences multiformes. L'autonomie financière est le nerf de la décentralisation. En dehors des communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, les autres ne peuvent générer des ressources propres, ni gérer efficacement leur municipalité. La bonne gouvernabilité peine à s'imposer dans des conditions où les grands principes de gestion (planification, organisation, direction, contrôle) ne sont pas appliqués.

D'autres écueils sont relevés sur le chemin de la décentralisation. Ils s'expriment aussi par la **faiblesse des organisations de la société civile**.

Les organisations dites de la société civile sont généralement accusées de s'articuler autour de la défense des intérêts dominants garantis par l'économie de marché et de ne s'ouvrir ni à la concurrence, ni au respect de l'équité, ni au goût du risque qui caractérise l'entrepreneurship (en témoignent l'exploitation du consommateur sans défense, le règne de l'évasion et de la fraude fiscales, l'étroitesse du marché de l'emploi). Leurs démarches les a éloignées des syndicats, des groupements paysans, des organisations populaires etc qui ont occupé l'espace socio-politique durant les vingt dernières années et qui étaient porteurs d'un discours et d'une action qui jurent avec ceux de la société civile.

D'un autre côté, les organisations de base ont perdu leur élan et certaines d'entre elles leurs convictions. Les remous de la lutte les ont tantôt désorientées, tantôt dévoyées. Les objectifs de construction d'un projet démocratique donnant lieu à des interprétations diverses, voire contradictoires, ont dispersé les rangs des forces sociales qui ont eu raison de la dictature. Les partis politiques mal reçus par les populations et non

financés par l'Etat sont restés en deçà d'une représentation politique susceptible de garantir des liens entre la société et l'État.

La préparation d'une relève en matière de cadres politiques, l'augmentation des capacités d'accueil des Universités, la formation politique de la population, de nouvelles pratiques des entrepreneurs potentiels et des forces associatives contribueraient à asseoir les bases de la décentralisation et de l'institutionnalisation de la démocratie participative.

L'État décentralisé, tel que prévu par la Constitution de 1987 est dans l'impasse. Les Collectivités ne se sont affirmées ni sur le plan politique, ni sur le plan financier, ni sur le plan administratif.

Or, les populations et les acteurs locaux doivent décider ensemble de l'avenir de leur commune. Pourtant, en Haïti, la gouvernance urbaine est limitée par le pouvoir central. Des réformes tant sur le plan administratif, institutionnel, budgétaire que politique sont donc indispensables. D'ailleurs, de la décentralisation et de l'absence de planification urbaine, dépend, malgré tout, certaines pistes de solution.

### **5.3 Des pistes d'actions susceptibles de solutionner les problèmes de coordination**

#### **5.3.1 Crédit de commission pour consolider la planification urbaine stratégique**

Toutes les villes de l'AMP connaissent un développement anarchique et les acteurs locaux et nationaux n'arrivent pas à apporter à temps les solutions nécessaires. Il est admis que les plans, projets et programmes sont restés sans effets ou du moins ils sont à caractère ponctuel. En 2011, le MPCE a entamé la Planification stratégique de la

région métropolitaine de Port-au-Prince. Les résultats du processus participatif ont été publiés dans la brochure titrée "**Vil nouvlé a**".

Pour soutenir les objectifs de la planification stratégique engagée et le processus participatif, la maîtrise de la croissance urbaine et le développement urbain non planifié devront être cernés en vue d'apporter des solutions capables de pallier les déséquilibres dont fait l'objet cette agglomération.

Il faudrait une politique économique visant à retenir les populations à leur lieu d'origine, une réglementation des flux migratoires, notamment avec la mise en place des registres de déplacements des populations. La création de commissions en liaison avec les différents acteurs(les maires et techniciens des communes, Représentants du secteur privé (formel/informel), Représentants des communautés des quartiers populaires, les représentants des professionnels de l'urbanisme et du secteur académique, les représentants de la société civile (personnalités compétentes / associations d'usagers ou de consommateurs)<sup>16</sup>, devrait favoriser la mise en œuvre de la planification urbaine stratégique. Il est capital que ces commissions développent des connaissances en gestions, afin de mettre leur empreinte dans la définition de politiques locales. Ainsi, il sera possible que les réseaux et associations connectés puissent influencer les décisions des gouvernements locaux et nationaux dans les actions en vue d'une réorientation des flux interdépartementaux.

### **5.3.2 Réorientation des flux interdépartementaux hors de l'AMP avec l'appui des institutions de contrôle des migrations**

En Haïti, la mobilité de la population n'est pas contrôlée quoique la législation en donne les prérogatives. Les études montrent une reconfiguration géographique de l'AMP qui exhibe le visage hideux de la macrocéphalie de cette agglomération. Les flux migratoires vers cette Aire demeurent significatifs du fait de la stagnation de l'économie nationale. L'afflux des migrants évolue en fonction de la paupérisation de la population, des crises politiques et du manque d'équipement et d'infrastructures dans les autres

<sup>16</sup>MPCE. Brochure ville nouvlé a, Planification stratégique de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les résultats du processus participatif. page 47

départements. La gestion des migrations ne fait pas l'objet d'interférence et de compétition des institutions de l'État chargé de contrôler les migrations. L'effort d'élaboration de politique migratoire reste toujours au stade de projet. Les interventions des autorités municipales et des bailleurs en vue de stopper les méfaits de l'urbanisation anarchique ou d'intégrer les migrants n'apportent pas les résultats escomptés.

Les migrations vers l'AMP sont surtout motivées par les disparités socio-économiques induites par la centralisation. Les flux d'entrants ne font qu'augmenter, et il n'y a pas eu de changement majeur dans la situation socio-économique du pays. Toutefois, une réorientation des flux - interdépartementaux devrait refléter les choix des autorités et des acteurs urbains de l'AMP qui devrait entretenir une gestion appropriée.

### **5.3.3 Entretenir une gestion appropriée par de nouvelles initiatives**

Cette gestion appropriée doit être utilisée ici au sens d'actions conçues pour modifier les tendances des migrations actuelles en vue d'atteindre des objectifs nationaux et dans l'optique d'une planification stratégique urbaine. Notons que ce n'est pas l'afflux des migrants en tant que tel qui génère des dysfonctionnements mais la non intégration des migrants et les espaces qui ne sont pas aménagés.

#### **5.3.3.1 Intégration des migrants et aménagement rationnel des espaces**

L'attraction du reste du pays vers l'AMP ne date pas d'aujourd'hui. En effet, les vagues successives de migrants ont contribué à une croissance vertigineuse de la population de cette aire et a posé aussi des problèmes socio-économiques et de gestion de l'espace.

Cet afflux des migrants expose la jeunesse de la population haïtienne désireuse de travailler et capable de mettre en œuvre diverses stratégies de survie. Cependant le rythme de cette immigration dépasse largement la capacité d'accueil de l'AMP. Cette

agglomération ne s'est pas structurée, ne s'est pas s'adaptée à cette réalité et il en est résulté des dysfonctionnements qui se sont traduits par une désorganisation de l'espace urbain.

Compte tenu de cet état de fait il est indispensable d'initier une politique d'action capable de faciliter l'accueil et l'intégration des migrants. En conséquence, il s'agira de créer des comités dans le domaine de l'immigration dans les Municipalités, de prôner une approche participative, d'utiliser les potentiels de la ville pour créer des emplois. Tout ceci ne peut être réalisé sans un aménagement rationnel de l'espace qui tiendra compte :

- a. De l'extension des villes de l'AMP et l'émergence de quartiers précaires due à l'évolution démographique et économique de notre pays notamment des conséquences du tremblement de terre du 12 janvier 2010 ;
- b. Des prévisions qui estiment que la population de l'AMP se modifie et se recompose et elle se retrouve au niveau supérieur de la hiérarchie en absorbant plus de deux tiers (68,7%) de la population urbaine des villes chefs lieux de départements alors que la population urbaine haïtienne devrait passer de 39,0% à 51,9% du total de l'ensemble du pays en 2012 ;
- c. Des problèmes fonciers d'aujourd'hui et la difficulté majeure de non exécution des opérations cadastrales depuis plus de vingt cinq ans.
- d. De l'incapacité des plans d'urbanisme ordonnés et des règlements qui constituent une condition préalable à tous les projets d'aménagement du territoire, de rénovation, d'extension urbaine.
- e. De la mise en place d'une stratégie de développement des villes pour réduire la pauvreté

Pour ces raisons, dans l'avenir, les acteurs locaux et nationaux devront entreprendre de nouvelles actions capables de maîtriser les flux migratoires et en même temps introduire des normes en vue de favoriser l'égalité des chances des collectivités dans la gestion de leur territoire.

### **5.3.3.2 Stimuler l'égalité des chances des Collectivités dans la gestion de leur territoire**

Il importe d'abord de tenter une définition de la notion d'égalité des chances des Collectivités dans la gestion de leur territoire. Cette égalité des chances s'entend d'un ensemble de mesures à prendre, de moyens à mettre en œuvre au niveau de chaque collectivité pour un fonctionnement minimal et pour la réduction des disparités communales.

Cette égalité commande qu'il n'y ait plus de centres qui montrent le sous-développement des périphéries mais un projet national autour duquel s'articulent le pouvoir central et les pouvoirs locaux.

Cette égalité des chances se définit comme l'aménagement de voies d'accès aux ressources dans les mêmes conditions et sous l'égide de la loi, une pour tous réduisant les inégalités entre sections, entre communes et entre départements.

Cette égalité des chances participe d'une politique d'aménagement du territoire permettant aux communes de bénéficier des infrastructures nécessaires à leur intégration et à leur développement.

Cette égalité des chances se traduit dans la possibilité pour les Collectivités d'obtenir de l'Administration centrale tous moyens et outils appropriés pouvant favoriser leurs efforts de planification, d'organisation, de direction et de contrôle de leur territoire dans des conditions locales optimales.

L'approche que nous voudrions privilégier est celle de la participation des citoyens aux décisions politiques. Il s'agit d'aider à mobiliser les populations des Collectivités aux fins de développer une capacité de négociation, d'orientation et de décision concernant les affaires propres : l'organisation des services municipaux, les investissements, les travaux d'infrastructures etc. Elle comprend deux phases :

1. La promotion de la décentralisation par l'État ;
2. La demande d'autonomie des Collectivités territoriales ;

### **5.3.3.2.1 La promotion de la décentralisation par l'État**

La promotion de la décentralisation par l'État s'inscrit dans une perspective de valorisation de la dimension locale, lieu d'intervention des acteurs sociaux de la base et de lutte plus efficace contre le chômage, la pauvreté, l'analphabétisme etc.

L'État susceptible d'impulser la décentralisation doit être un État responsable doté de la fonction de régulation de l'économie.

Il devra :

1. Gérer des transferts réels de responsabilités dans le domaine fiscal de sorte que les Collectivités puissent avoir une fiscalité propre ;
2. Généraliser la fourniture des services de base aux populations par la mobilisation de moyens sûrs ;
3. Organiser des redistributions du revenu global à l'échelle du pays, à l'échelle des départements pour garantir la solidarité sociale ;
4. Entreprendre des travaux d'infrastructures sur tout le territoire national pour équiper les collectivités de routes et d'électricité ;
5. Préparer un bassin de ressources humaines pour toutes les collectivités ;
6. Favoriser au niveau local, la lutte contre la corruption, la contrebande, l'évasion et la fraude fiscales, la drogue et l'impunité ;
7. Organiser le système des péréquations au niveau des transferts de l'État aux Collectivités ;
8. Réguler l'économie en contrôlant les marges de profits des commerçants et industriels ;
9. Assurer la sécurité et la Justice dans le giron de toutes les collectivités ;

Ces conditions essentielles sont couplées au second volet de l'approche : La demande d'autonomie des Collectivités territoriales.

### **5.3.3.2.2 La demande d'autonomie**

La demande d'autonomie des Collectivités territoriales est une revendication de participation aux décisions politiques, de redistribution des biens et services produits globalement dans le pays, de réalisation du développement local. Elle prend souvent la forme d'un projet populaire soutenu par les organisations de base et les organismes locaux de développement.

Cette demande est motivée et rendue pressante à cause du rachitisme des provinces, de la concentration des services à Port-au-Prince, de la posture d'exécutants des autorités départementales et locales, de la prise de conscience de l'injustice qui lézarde les rapports que le pouvoir central entretient avec les grandes villes aux détriments des autres communes et sections du pays.

Les organisations existantes dans le milieu, les collectivités et les Organismes Non-Gouvernementaux constituent la force de pression qui porte le rêve d'autonomie qui peut selon le cas se traduire par l'atteinte de quelques objectifs visés, pas toujours quantifiables.

Le développement pose la question de l'autonomie locale. Mais l'on remarque que plus les Collectivités locales ne sont autonomes, en matière de fiscalité et de prestation de services, plus les risques d'inégalités se précisent. Plusieurs courants se dessinent, arc-boutés à un partage de fonctions entre l'État et les Collectivités. Les services redistributifs à l'État (la santé, l'éducation...) et les services territoriaux aux Collectivités telles les fonctions liées à la gestion, les transports, l'assainissement. Des conflits, des tensions ont surgi pour savoir qui de l'État ou de la collectivité, doit assumer tel service et comment les moyens financiers d'exécution sont transférés et à quelles conditions ?

La demande d'autonomie conduit directement à l'auto-gestion et dans le cas d'Haïti à la co-gestion. L'Etat et les collectivités ont des compétences communes dont l'exercice conjoint devrait déboucher sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toute la population.

Il est tout à fait possible qu'en cas d'une demande d'autonomie plus directe, on pourra adresser une réduction des disparités communales.

### **5.3.3.3 Réduction des disparités des communes**

L'organisation du territoire haïtien s'est faite historiquement autour des lieux de production de richesses, des lieux de résistance, des lieux d'échanges et des lieux de force. Des communes se sont constituées suivant les mouvements de populations, la circulation des biens et services, la diffusion des idées et des informations, la défense du territoire.

Ces disparités viennent de la taille de la population et des potentialités de la commune en ressources humaines capables d'innover et de gérer le développement local. Elles s'expliquent par l'étendue et la localisation des agglomérations. Les villes côtières, intérieures ou en hauteur n'ont jamais eu les mêmes fonctions au cours de l'évolution du pays et les rôles qui leur ont été assignés, ont déterminé leur configuration socio-économique.

Les potentialités économiques naturelles et touristiques telles les ressources minières, les complexes industriels ; les terres cultivables, les ressources en eau, les infrastructures, les monuments, les forts, les parcs nationaux dont sont dotées certaines communes les ont rendues autonomes tandis que celles victimes de l'exode, dépourvues d'infrastructures et peu urbanisées ont vu se creuser la distance avec ce groupe plus favorisé. L'organisation du transport en commun et la mise en place d'institutions stables et équilibrées donnent le niveau de fonctionnement des villes qui jure avec celui des milieux ruraux où l'Etat et ses structures sont le plus souvent absents.

La délimitation des communes par la loi, leur fonction de chef-lieu de département, d'arrondissement, de centre politique et administratif ou de centre industriel et agricole ou de centre universitaire et culturel créent entre elles des différences notoires.

Les communes qui ne sont pas favorisées par leur géographie, qui ne sont pas aménagées, qui sont marquées par une tradition de tensions et de turbulences, qui

n'ont pas bénéficié des courants de progrès, traînent les pas et accusent des retards considérables par rapport à d'autres mieux pourvues.

Les disparités communales se dessinent aussi à partir du leadership qui mobilise une communauté ; un maire ou un entrepreneur doué de compétences et d'initiative peut provoquer un dynamisme local porteur d'un avenir différent de celui d'une commune avoisinante.

L'inventaire des ressources des communes, leur géographie, leurs infrastructures, leur niveau d'urbanisation, leurs centres d'enseignement, leur organisation administrative, entre autres, sont à la base des disparités...

Dans l'avenir, nous pourrions donc nous attendre à des flux migratoires vers l'AMP et en même temps à des stratégies initiées par tous les acteurs urbains, locaux, nationaux ou internationaux.

Faut-il rappeler enfin que la mise en œuvre de la planification stratégique urbaine facilitera :

D'abord la restructuration du tissu urbain et la révision et l'ajustement des politiques, programmes, projets et plans réfléchis ;

Ensuite la nature de la croissance urbaine qui permettra de contrôler les flux migratoires internes à savoir s'il ya une taille urbaine optimale pour l'AMP.

## **CONCLUSION**

L'analyse du pouvoir d'attraction de l'AMP sur le département de l'Ouest et même sur l'ensemble du pays part du principe de la croissance vertigineuse, des méfaits de l'urbanisation anarchique et surtout de la macrocéphalie de cette agglomération.

L'accent est surtout mis sur la concentration de la population, de pouvoir, de service, et de la capacité d'accueil de cette aire. En effet, la croissance urbaine est accompagnée de déséquilibres auxquels des institutions étatiques ou privées, acteurs locaux ou nationaux, organisations non gouvernementales (ONGs) / Agence ou bailleurs de fond, Société civile ou notables n'arrivent pas à apporter à temps des réponses satisfaisantes. Certains vont jusqu'à dire que c'est une agglomération absente de planification urbaine, ce qui revient à dire que ce qui concerne la réorientation du futur urbain (plans, programmes, projet, plan d'urbanisme, schémas directeur, projets de logements sociaux etc....) est devenu de moins en moins efficace face à cette anarchie de l'AMP. Mais cette dernière persiste puisque l'afflux des migrants vers le département de l'Ouest semble être insoluble car l'hypothèse implicite est la paupérisation de la population, la centralisation, les disparités communales etc... Si nous avons relaté les dysfonctionnements dans l'AMP, le développement du secteur informel, les contraintes à la décentralisation, les disparités communales et les priviléges de l'AMP, la difficile application des plans programmes et projets de réorientation urbaine, c'est pour affirmer que les actions déjà entreprises sont toujours limitées.

L'hypothèse que nous tentons d'explorer est celle d'une relance de la réorientation des flux migratoires. Sur la base d'une stratégie urbaine assortie de stratégies globales. A partir des caractéristiques de l'AMP, de l'analyse du phénomène migratoire haïtien notamment dans le département de l'Ouest et l'AMP, de la réalité socio-économique et politique du pays, deux scénarios paraissaient plausibles dans le cadre de l'hypothèse de départ retenue.

Des actions incitant la gestion de l'AMP seraient dans la logique du procès de la prise des décisions participatives impliquant tous les acteurs. Ces décisions devraient

conduire à des stratégies capables de produire des politiques qui pourraient répondre aux préoccupations des milieux d'origine des migrants et de l'agglomération la plus attractive du pays. La mise en œuvre de ces stratégies comme issues de l'évolution spatiale anarchique devrait être conçue synergiquement avec l'apport de toutes les institutions du pays impliquées.

Comme des Collectivités font face à un certain nombre de contraintes qui risquent de bloquer la relance de la gestion de l'AMP, à terme les flux migratoires seront réorientées, étant donnée une planification stratégique urbaine. Ainsi, les efforts devraient être entrepris en vue :

- De favoriser une décentralisation effective en trouvant des issues aux difficultés politique, institutionnelle et socio-économique ;
- D'apporter des solutions aux problèmes de coordination :
  - o En créant une commission pour consolider la planification stratégique urbaine ;
  - o En s'appuyant sur les institutions de contrôle des migrations et les acteurs urbains ;
- De réduire les disparités communales ;
- De réorienter les flux interdépartementaux
  - o En prenant des initiatives nouvelles telles que:
    - Intégration des migrants et aménagement rationnel de l'espace ;
    - Stimuler l'égalité des chances des collectivités dans la gestion de leur territoire en faisant la promotion de la décentralisation et recevoir la demande d'autonomie ;
    - De créer des Métropoles d'équilibre au niveau des chefs-lieux de département pour freiner les flux migratoires vers l'AMP.

Mais dans la mesure où ces efforts et pistes de solution peuvent être partiellement adoptés une émigration en sens inverse pourrait accompagner la planification de l'AMP. Toutefois si ces propositions sont prises en compte alors nous pourrions voir affluer dans d'autres départements ou agglomération des flux migratoires convergents, provenant à la fois du département de l'Ouest et des autres départements.

Tout compte fait, ce travail est une analyse prospective en vue de la relance de la gestion de l'AMP de Port-au-Prince par la réorientation des flux migratoires. Il ne consiste pas à prédire l'avenir mais ouvre la porte en matière d'organisation de la mobilité en Haïti. Il nous interroge, en tant que responsables du monde de la planification, des transports, mais aussi en tant que citoyens, sur des choix de société qui vont devoir être faits, en fonction des contraintes (environnementales, techniques, sociales, économiques, politiques...) qui s'imposeront à nous.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Cadet, Charles L. 1986. *Paupérisation et Marginalisation dans l'Haïti Contemporaine*, Unicef. Haïti
2. Daghri, Taoufik et Zaoual Hassan. Juin 2009."*Economie Solidaire et Développement Local*" vers une démocratie de proximité, Edition l'Harmattan, 219 pages.
3. Goriner,Malher, Nicholson. 1994. *La gestion des organisations publiques*. PUQ. pp 24-51.
4. Hellriegel. Slocum. Woodman. 1997. *Management des organisations*. Paris, 1ère Edition. 693 pages.
5. Henriquez, Lionel. « les effets négatifs de la dégradation accélérée d'un milieu urbain le cas de Port-au -Prince» in *La politique de déplacements urbains outil du développement durable*. Publié par International Scientific Committee, Peter Freeman & Christian Jamet, Editor
6. Holly, Gérald. 1999. *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de port - au – Prince*. Collection 250 ème anniversaire de Port-au -au Prince. Port - au – Prince: 221 pages.
7. Joachim, Benoît. 1979. *Les racines du sous- développement en Haïti*. Port-au-Prince: 253 p.
8. Lane , Robert, Powell J. Timothy et Paul PrestwoodSmith.*Planificationanalitica del transporte*. pp 3- 68
9. Le Galès.Patrick.Janvier 2010.*Politique Urbaine et Développement Local" Une comparaison franco-britanique*". Edition l'Harmattan. 319 pages
- 10.Mengin, Jacqueline avec la collaboration de Gérard masson.Mai2010.*Guide du développement local et du développement social*. Edition l'Harmattan, 164 pages.
- 11.Ministère des travaux publics, transports et communication. Septembre 1997.*Plan Directeur de Circulation pour l'Aire Métropolitaine de Port-au –Prince, II, Rapport de fin de deuxième phase, Esquisse de Plan Directeur Errata*.Pluram international, SNC Lavalin / LGL SA. Pétion - ville. 79 pages.

12. Peretti, Jean Marie. 1994. *Ressources humaines*. Paris, 4 ème Edition, 575 pages.
13. Smith H. Herbert. 1993. *Urbanisme, le guide du citoyen*. South Michigan, Edition nouveaux horizons, 211 pages.
14. UNOPS, PNUD .1998. *La gestion de l'environnement en Haïti réalités et perspectives*. Port-au-Prince : Édition spéciale, 237 pages

### **PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES**

1. Banque Mondiale. 1998. *Haïti : le défi de la lutte contre la pauvreté (version préliminaire)*. 41 pages
2. Centre français sur la population et le développement CEPED. Octobre 1995. *La transition démographique trente ans de bouleversements (1965-1995) Jean Claude Chesnais*. Paris.25 p.
3. Ministère de l'économie et des Finances et IHSI. Août 2003. IVème Recensement Général de la population et de l'habitat, *Résultats préliminaires. Port – au- Prince*, 75 pages.
4. Ministère de l'économie et des Finances, IHSI. Bureau du recensement et Centre latinoamericain de démographie CELADE/CEPAL. 2008. *Estimations et projections de la population totale, urbaine, rurale et économiquement active*. Port-au-Prince. 97 p.
5. Ministère des travaux publics, transports et communication. Décembre 1996.*Plan Directeur de Circulation de Port-au –Prince, Diagnostic, Note de travail No 1*.Pluram International, SNC Lavalin / LGL SA. Port-au – Prince.49 pages.
6. Pétion – ville, Ministère des travaux publics, transports et communication. Septembre 1997.*Plan Directeur de Circulation pour l'Aire Métropolitaine de Port-au –Prince, II, Rapport de fin de deuxième phase, Esquisse de Plan Directeur Errata*. Pluram international, SNC Lavalin / LGL SA, 79 pages.
7. Port – au- Prince, Ministère de l'Economie et des Finances, IHSI. 2003. *4 ème Recensement de la Population et de l'Habitat ; Résultats définitifs*. 75 pages.

8. Port- au – Prince, Ministère des travaux publics, transports et communication. Décembre 1996.*Plan Directeur de Circulation de Port - au –Prince, Diagnostic, Note de travail No 1.*Ploram International, SNC Lavalin / LGL SA, 49 pages.
9. Port-au-Prince, IHSI, 2006, 4<sup>ème</sup> recensement de la population, Résultats définitifs AIRE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE. 232 pages.
10. Port- au-Prince IHSI. Février 2009.Tendances et perspectives de la population d'Haïti au niveau des départements et communes 2000-2015. 76 Page
11. Port –au-Prince, IHSI. Juillet 2010. *Enquête sur l'emploi et l'économie informelle (EEEI).*138 Pages
12. Port-au-Prince, IHSI. Novembre 2006. *4<sup>ème</sup> Recensement Générale de la Population et de l'Habitat-2003, Résultats Définitifs aire métropolitaine* (ancienne délimitation).232 pages.
13. Port-au-Prince, IHSI, mars 2005. *4<sup>ème</sup> Recensement Générale de la Population et de l'Habitat-2003, Résultats Définitifs ensemble du pays.* 620 pages.
14. Port-au-Prince, IHSI. mars 2009. Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2009.94 pages

## **AUTRES**

1. Bernadin Ernst A. Mars 1984, *Le cas particulier de Port-au-Prince et les problèmes de déséquilibres régionaux, revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie.* 10 pages.
2. Duval Joseph Carline. Juillet 2005. *Exode rural des jeunes dans les pays en développement,* Haïti. 23 pages.
3. Duval Joseph Carline. Mai 2004. *Plan d'analyse des résultats du recensement de 2003, Thème Migration,* Haïti. 35 pages.
4. Duval Joseph Carline. Mai 2004. *Plan d'analyse des résultats du recensement de 2003, Thème Migration,* Haïti. 35 pages
5. Duval Joseph Carline. Octobre 2006. *MIGRATIONS INTERNES EN HAITI : Une comparaison des mouvements inter-départementaux.,* Haïti. 15 pages.

6. Experto international, Daniel Arbour et associés. 2004. *Plan –Programme de développement de la zone Métropolitaine de Port-au-Prince.* (Banque Interaméricaine de développement – gouvernement haïtien), 95 pages.
7. IHSI, 1991. *Séminaire national sur la population et le développement (SEPODE) Rapport final.* Port-au-Prince, 278 pages.
8. IHSI, DARD, 1989, *Étude des relations entre la population et le développement régional en Haïti, Port-au-Prince*, 63 pages
9. IHSI, DARD.1989. *Étude des relations entre l'exode rural et la planification urbaine en Haïti, Port-au-Prince*, 64 pages.
- 10.IHSI. Avril 1983.*Cahier # 4 : Étude de la Migration Interne, Phase II : Aspects Socioéconomiques.* Port - au- Prince, 46 pages.
- 11.IHSI. Juin 1981.*Cahier # 4 : Étude de la Migration Interne, Phase I : Les données Démographiques.* Port - au- Prince, 47 pages
- 12.IHSI. Avril 1983. *Analyse de quelques indicateurs démographiques tirés des recensements de 1950, 1971 et 1982.* Division d'analyse et de recherches démographiques. 79 pages
- 13.Goulet Jean. 2006. L'organisation des services urbains : réseaux et Stratégie dans les bidonvilles de Port-au-Prince. Page 311

